

PISCINES

État des lieux des piscines en Région de Bruxelles-Capitale et recommandations liées à l'amélioration de l'accès aux piscines publiques

JANVIER 2024

ÉTUDE RÉALISÉE PAR

CityTools en 2022

SOURCE DES DONNÉES

Les données présentées datent de 2021.
Urbis, CIRB, sport.brussels, Google Earth

PHOTO DE COUVERTURE

© Beliris

MISE EN PAGE ET IMPRESSION

Kaligram sprl

CONTACT

sport@perspective.brussels

ÉDITEUR RESPONSABLE

Antoine DE BORMAN, Directeur général de perspective.brussels - Rue de Namur 59 – 1000 BRUXELLES.

L'analyse a été réalisée sur base de données datant de 2021. Les résultats présentés ici le sont à titre d'information. Ils n'ont aucun caractère légal.

Reproduction autorisée moyennant mention de la source

© 2024 perspective.brussels

D/2024/14.054/01

PISCINES

État des lieux des piscines en Région de
Bruxelles-Capitale et recommandations
liées à l'amélioration de l'accès aux
piscines publiques

JANVIER 2024



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	7
INTRODUCTION	9
01 ÉTAT DES LIEUX ET INVENTAIRE DES PISCINES EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE	13
1.1. Répartition de l'offre	14
1.2. Fiches par établissement	16
1.3. Analyse et comparaisons	34
02 OBJECTIFS ET RECOMMANDATIONS	42
2.1. Optimiser les infrastructures existantes	46
2.2. Développer l'infrastructure pour augmenter l'offre	52
03 CONCLUSIONS	55
04 ANNEXES	59
4.1. Comparatif de modes de gestion et bonnes pratiques	60

La Cellule Sport a été créée en 2019 au sein de perspective.brussels, le centre d'expertise régional et initiateur de la stratégie de développement du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle est l'organe bruxellois de coordination et de promotion du sport et est chargée de centraliser, analyser et développer les connaissances sur la thématique du sport à Bruxelles. En comparant l'offre existante et la demande d'équipements sportifs, elle analyse les besoins dans les différents quartiers bruxellois et développe une vision stratégique du développement des infrastructures sportives sur le territoire.

Elle actualise, gère et diffuse le cadastre régional des sports qui est une base de données regroupant l'ensemble des infrastructures et clubs de sport sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce cadastre est actif depuis mai 2022 et sert tant aux citoyens à la recherche d'activités sportives qu'aux pouvoirs publics : <https://sport.brussels/>

La Cellule Sport a été chargée d'élaborer, en concertation avec les institutions publiques régionales concernées, une vision stratégique des parcours de course à pied en Région de Bruxelles-Capitale : *be running*.

PRÉAMBULE

L'offre de piscines, et particulièrement de piscines publiques en Région de Bruxelles-Capitale est largement déficitaire au regard de la population. Leur nombre insuffisant et leur saturation entraînent des difficultés à répondre à certains besoins essentiels tels que l'apprentissage de la natation aux enfants dans le contexte scolaire. Plus aucune infrastructure n'a vu le jour à Bruxelles depuis celle de la VUB en 1988. Dans le même temps, la population a augmenté de près de 250.000 habitants. Par ailleurs, les pratiques sportives en bassin se sont considérablement diversifiées ces dernières années ce qui accroît la demande des clubs sportifs et associations.

Bien sûr, les coûts d'exploitation, d'entretien, de rénovation et de construction conséquents peuvent expliquer cette carence et le manque d'investissement public. Mais la situation institutionnelle complexe du sport à Bruxelles est également un facteur déterminant, particulièrement pour les infrastructures lourdes que représentent les piscines.

Face à ces constats, l'une des priorités en matière de sport du Gouvernement régional bruxellois concerne précisément les piscines. La Déclaration de Politique Régionale prévoit ainsi de porter une réflexion sur plusieurs aspects : *« Pour pallier le manque de piscines publiques accessibles à l'ensemble des Bruxellois, le Gouvernement proposera la création d'une structure supra communale pour développer de nouvelles infrastructures de piscines publiques. Le Gouvernement déterminera les modalités de gestion par la Région des piscines dont la gestion serait confiée par les communes à cette structure supra-communale. Le Gouvernement soutiendra également les projets permanents ou temporaires de piscines en plein air. Dans le cadre des appels à projets, le Gouvernement portera une attention spécifique à l'harmonisation des tarifs et à la non-discrimination entre Bruxellois ».*

Quelles solutions favoriser afin de répondre aux besoins variés des habitants, des écoles, des communes, des sportifs amateurs et confirmés ?

C'est la question posée par le présent document qui vise dans un premier temps à connaître, décrire et analyser la situation existante pour ensuite établir des pistes sur le soutien que la Région pourrait fournir aux communes et gestionnaires de piscines publiques. Il se structure en un inventaire des piscines publiques bruxelloises incluant une analyse comparative sur base de différents paramètres (taille des bassins, horaires, tarifs...), un comparatif des modes de gestion et bonnes pratiques, et propose ensuite une série de recommandations au niveau financier, administratif et pratique pour l'optimisation de la gestion des établissements et à terme l'augmentation de l'offre.

Ce travail a été réalisé grâce à la collaboration des gestionnaires d'établissements et responsables politiques communaux qui ont accepté de partager une série de données liées à la gestion de leur(s) établissement(s). Via des échanges et des rencontres, ils ont permis de nourrir l'étude de leur expertise sur la thématique.

Cette étude a été réalisée en 2022 sur base de données de 2021.



INTRODUCTION

**Cadre de l'étude, contexte et étendue du besoin
en Région de Bruxelles-Capitale**

INTRODUCTION

La Région fait face à un déficit important de piscines publiques. L'absence d'investissement dans de nouvelles infrastructures additionnée à l'augmentation de la population au cours des dernières années a conduit à une saturation des bassins bruxellois. Cette situation est également amplifiée par les fermetures d'établissements vétustes qui entrent en rénovation et des modèles de gestion qui pourraient être rendus plus efficaces. Cette étude a pour objectif d'identifier des pistes de solutions qui permettront d'adapter l'offre et la gestion des piscines publiques à la demande importante et croissante.

Contexte

La Région de Bruxelles-Capitale est confrontée depuis de nombreuses années à une saturation des piscines publiques présentes sur son territoire. Cette situation s'aggrave d'année en année. Une série de raisons expliquent cette carence. D'une part, la croissance démographique et l'évolution des pratiques sportives ont eu pour conséquence une augmentation importante de la demande. D'autre part, plusieurs fermetures récentes pour la réalisation de travaux de rénovations d'infrastructures devenues vétustes diminuent temporairement mais de façon chronique l'offre en bassins.

En 2020, la Cellule Sport de perspective.brussels a publié un premier état des lieux de la situation et des pistes pour répondre aux besoins variés des habitants, des écoles, des communes et sportifs¹.

D'autres pays européens sont confrontés à cette problématique et des solutions innovantes sont mises en place pour éviter de se trouver dans la situation du Royaume-Uni où près d'un habitant sur 3 déclare ne pas savoir nager ou avoir des capacités de nage faibles². Aujourd'hui déjà, l'apprentissage de la natation aux élèves bruxellois devient difficilement réalisable pour les écoles qui ne trouvent plus de place dans les piscines publiques pour l'enseignement de ce savoir fondamental.

Ainsi, les synergies entre établissements, l'optimisation des bassins pour permettre une meilleure accessibilité, l'élargissement des horaires, l'éventuelle mise en place de tarifs harmonisés, la construction de nouvelles infrastructures plus

performantes et moins coûteuses et la rationalisation de la taille des bassins construits (multiplication de bassin de taille plus petite et aux volumes réduits) sont autant de pistes de réflexion qui seront étudiées dans ce document en vue de leur implémentation au contexte bruxellois.

L'enjeu principal pour adapter l'offre à la demande reste le montage institutionnel et budgétaire dans le contexte très spécifique de la Région de Bruxelles Capitale et de la Belgique fédérale dans laquelle la compétence du sport est éclatée. Dans sa Déclaration de Politique Régionale 2019/2024, l'actuel Gouvernement prévoit la création d'une structure supra-communale permettant d'optimiser la gestion des piscines actuelles et de développer de nouvelles infrastructures publiques pour pallier au manque de bassins accessibles.

Sur base d'un inventaire des bassins existants et d'une analyse de leur fonctionnement ainsi qu'un comparatif des modes de gestion innovants, cette étude vise à fournir un document utile à la mise en place d'un cadre permettant, dans un premier temps, d'augmenter l'accessibilité aux infrastructures existantes en optimisant leur fonctionnement. À terme, cette structure pourrait avoir pour objectif de développer et construire de nouvelles piscines à destination de toutes et tous.

Créée au sein de perspective.brussels, la Cellule Sport s'appuie sur son expertise pour développer une vision stratégique et dynamiser la pratique du sport aux quatre coins de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle joue également un rôle de conseil auprès des pouvoirs publics et des opérateurs, et communique sur les opportunités existantes auprès du grand public. Elle centralise, analyse et développe les connaissances sur la thématique du sport.

¹ Voir : Gaëlle Valcke, Augustin Habra, « Les piscines en Région bruxelloise : Etat des lieux et pistes pour reconstruire les besoins des bruxellois », ABOUT.brussels [En ligne], n°2, publié en avril 2020, URL : https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/ab_piscine.pdf

² Selon une étude réalisée en 2016 par YouGov : <https://yougov.co.uk/topics/lifestyle/articles-reports/2016/09/27/quarter-british-swimmers-dont-think-they-could-ach>

FIGURE 1 : Le solarium d'Evere ouvert entre 1934 et 1978. (1960)

Source : Bruciel, Carte postale Belfius, 1960

État des lieux

Aujourd'hui, la Région de Bruxelles-Capitale comptabilise 61 bassins au total (privés et publics). Sur ces 61, seulement **31 bassins sont accessibles à tous les bruxellois**. Ils sont répartis dans 18 établissements gérés par différents pouvoirs publics : les communes, la Commission Communautaire Française (COCOF) et la Vrije Universiteit Brussels (VUB) et l'État fédéral. Actuellement, deux établissements (la piscine d'Ixelles et le Neptunium à Schaerbeek) sont fermés pour rénovation.

Bruxelles compte une piscine publique pour 68.000 habitants (1.219.970 habitants/18 piscines). À titre de comparaison, la Wallonie, dont la situation est d'ailleurs considérée comme insuffisante, compte une piscine publique pour 29.000 habitants. De son côté, la Flandre en compte une pour 22.000 habitants, soit une offre trois fois supérieure à celle de la Région de Bruxelles-Capitale.

La première piscine de la Région bruxelloise fût construite à Ixelles en 1904. À ce jour, **85% des piscines ont été construites avant 1976**. Cela peut, d'une part, expliquer les coûts de maintenance importants que ces établissements anciens engagent, en termes de consommation énergétique et de rénovation, mais leur vétusté les rend également potentiellement sujettes à des fermetures pour rénovation. **La dernière piscine publique construite sur le territoire régional date de 1986**. Entre temps, la population bruxelloise a augmenté de 250.000 habitants sans que l'offre en infrastructure ne soit adaptée. Des fermetures pour rénovation continuent d'affaiblir cette offre déjà insuffisante. En comparaison, la municipalité de Bordeaux, où vivent 260.000 habitants, compte 14

Piscines privées / comprises dans un établissement scolaire

Aquacenter Promosport	Neder-Over-Heembeek
Aqua en Sport Kids	Jette
Aspria Avenue Louise	Ixelles
Aspria Arts-Loi	Bruxelles
Aspria Royal La Rasante	Woluwe-Saint-Lambert
Bulle d'H2O	Woluwe-Saint-Pierre
Centre Kiné Ixelles	Ixelles
Chateau Sainte-Anne	Auderghem
David Lloyd	Uccle
Horizon Club	Saint-Josse-ten-Noode
Hotel Bristol Stephanie	Ixelles
New Archimede	Ixelles
Le Nautile	Anderlecht
High Five (OTAN)	Evere
Residence Palace	Bruxelles
Stadium 1	Molenbeek-Saint-Jean
Stadium Kinetix	Schaerbeek
Welness Helena	Berchem-Sainte-Agathe
World Class Fitness Center	Ixelles
World Class Health Academy	Ixelles
Collège Saint-Pierre	Jette
École Royale Militaire	Bruxelles
Athénée Royale	Woluwe-Saint-Lambert
Jan-van-Ruusbroeckcollege	Bruxelles

bassins répartis sur 8 piscines. Avec ces 14 bassins supplémentaires à Bruxelles, le nombre d'habitant pour un bassin passerait de 39.000 à 26.000.

Finalement, en terme d'offre en espaces de baignade extérieur, Berlin en compte 26 pour 3,6 millions d'habitants et Paris en compte 10 pour 2,2 millions d'habitants. À ce jour, Bruxelles n'en compte plus aucun, mis à part des installations temporaires type FLOW de Pool is Cool qui ont pris place depuis l'été 2021.

Ces chiffres et comparaisons permettent de se rendre compte du déficit important qui s'est creusé au fil du temps et auquel fait face aujourd'hui la Région. Cependant, des exemples existent dans d'autres villes où les habitants jouissent d'une offre en infrastructures capable de répondre à leurs besoins.



PARTIE 01 ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRE DES PISCINES EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Analyse de la répartition des établissements sur le territoire régional, et recensement des infrastructures publiques existantes et potentiels projets futurs

1.1

RÉPARTITION DE L'OFFRE

L'offre régionale

On recense aujourd'hui 39 piscines sur le territoire régional. 18 sont gérées par des institutions publiques mais seulement 17 sont accessibles à tous les bruxellois, celle de l'École Royale Militaire étant réservée aux élèves et aux clubs. Parmi ces 17 piscines, celle du Neptunium à Schaerbeek et celle d'Ixelles sont actuellement fermées pour rénovation. En outre, la Région compte 21 piscines privées accessibles uniquement sur droit d'entrée. Ces bassins font principalement partie de clubs wellness et de sport privés.

Les 17 établissements publics et accessibles à tous sont :

- › Calypso 2000 à Watermael-Boitsfort
- › Longchamp à Uccle
- › Les Bains de Saint-Josse
- › La piscine de Neder-Over-Heembeek
- › La piscine de Laeken
- › Les Bains du Centre
- › Nereus à Ganshoren
- › Victor Boin à Saint-Gilles (en rénovation jusque 2026)
- › Louis namèche à Molenbeek
- › Le Triton à Evere
- › L'Espadon à Etterbeek
- › La piscine du CERIA à Anderlecht
- › La piscine d'Ixelles (en rénovation jusqu'à fin 2023)
- › La piscine de la VUB à Ixelles
- › Sportcity à Woluwe-Saint-Pierre
- › Poseidon à Woluwe-Saint-Lambert
- › Le Neptunium à Schaerbeek (réouverte en septembre 2023)

Ces établissements font l'objet des fiches descriptives dans les pages qui suivent. Leur analyse, sur base de différents indicateurs (nombre de bassins, horaires, tarifs...) permettra d'objectiver plus finement la situation.

Finalement, 8 projets de construction et de rénovation sont également en cours ou à venir. Ces projets seront également décrits plus loin.

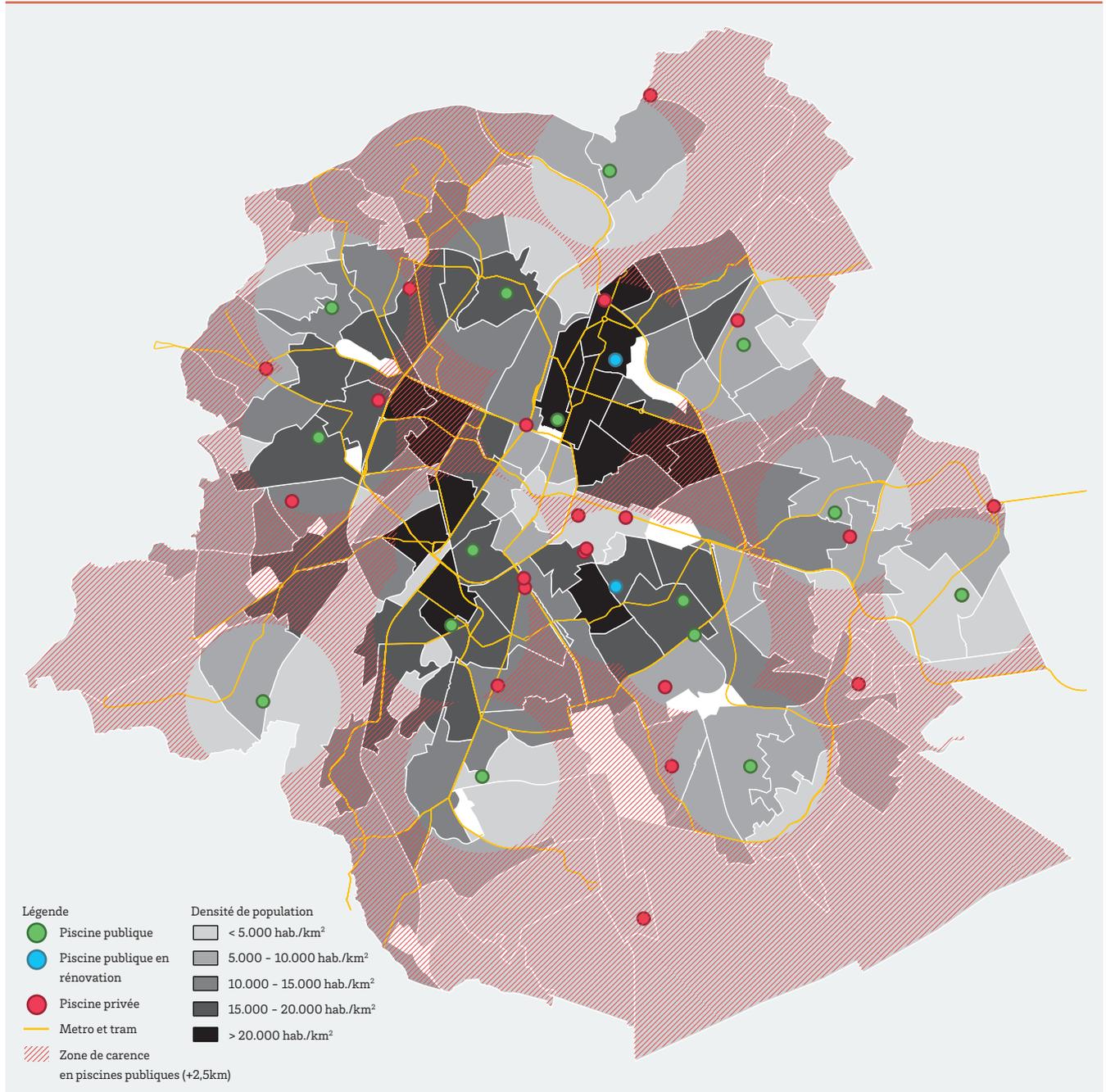
Une distribution spatiale déséquilibrée

La distribution spatiale de l'offre en Région bruxelloise est déséquilibrée par rapport à la manière dont la population est répartie sur le territoire. La répartition des piscines est également inégale entre l'Est et l'Ouest bruxellois.

Certaines zones, comme Anderlecht, Forest, le bas de Molenbeek ou le quartier Nord, présentent des carences plus importantes. Ces quartiers figurent pourtant parmi les plus densément habités de la capitale. Il s'agit également des quartiers les plus défavorisés de la Région et du pays dans lesquels la présence de piscines publiques représente d'autant plus un enjeu pour l'apprentissage de la natation et la pratique sportive.

A titre d'exemple à l'Ouest de Bruxelles, la commune d'Anderlecht comptabilise un seul bassin, celui de la piscine du CERIA, pour une population qui avoisine les 120.000 habitants. La situation est similaire dans le quartier Nord où la fermeture du Neptunium a fortement aggravé la situation depuis 5 ans.

Par ailleurs, la disparité entre l'Est et l'Ouest est renforcée par le fait qu'à l'Est le manque d'infrastructures publiques et accessibles à tous est compensé par une offre importante en piscines privées (13, plus de la moitié de l'offre en piscines privées régionales). Cette importante offre privée a pour conséquence d'augmenter la dualisation socio-spatiale dans l'accès à la natation.

FIGURE 2 : Répartition de l'offre en piscines sur le territoire régional et accessibilité en transports en commun

Source : URBIS, CIRB, sport.brussels 2021

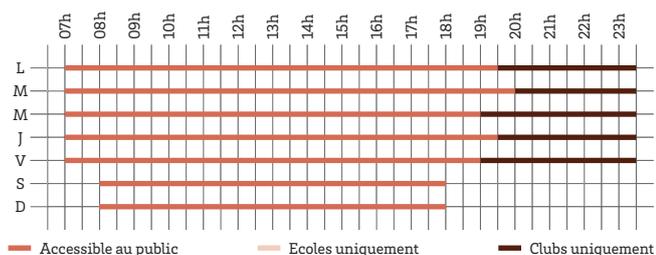
1.2 FICHES PAR ETABLISSEMENT

CALYPSO 2000



Adresse	Avenue Léopold Wiener 60 1170 Watermael Boitsfort
Année de construction	1970
Statut juridique	ASBL
Gestionnaire	Commune
Type de gestion	Para communale
Nombre de bassins	2 + 1 pataugeoire
Dimensions	- 33,33 x 14,50 - 14 x 7,5

Horaires



Facilités (nombres de bassins, dimensions, type)

- › Grand bassin : 33x14,5
- › Bassin d'apprentissage : 14x7,5
- › Pataugeoire
- › Solarium
- › Bassin d'apprentissage supplémentaire



Fréquentation

- › Public : en moyenne 5500 nageurs/mois; 69.891 nageurs sur l'année 2018
- › Ecoles : en moyenne 500 élèves/semaine répartis sur 30 établissements
- › Clubs : approximativement 500 nageurs/semaine issus de 6 clubs
- › Associations : entre 90 nageurs/semaine issus de 4 associations

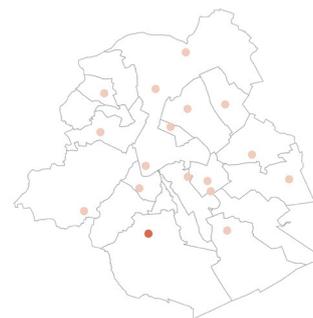
Type de gestion

ASBL communale avec une gestion para communale

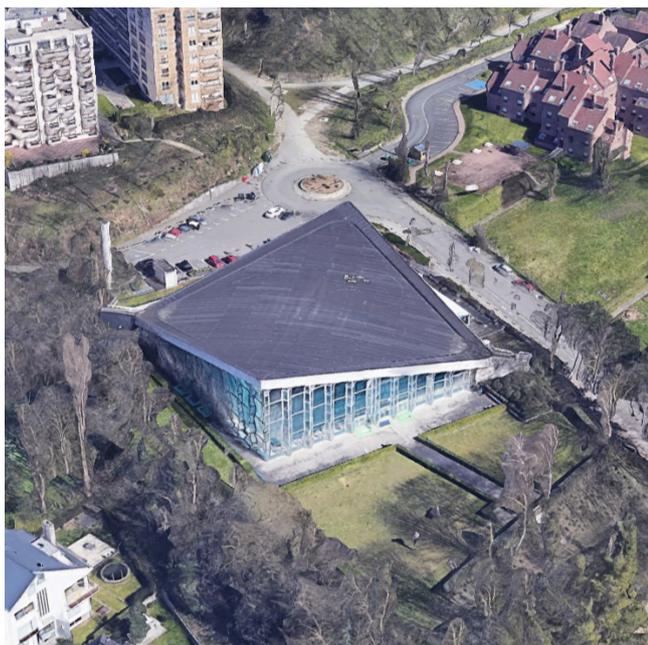
Tarifs

L'établissement pratique une différenciation entre les usagers commune et hors commune :

- › Normal : 3,10€ / 4,20€ (Δ 1,10€)
- › Préférentiel : 2,60€ / 3,70€ (Δ 1,10€)

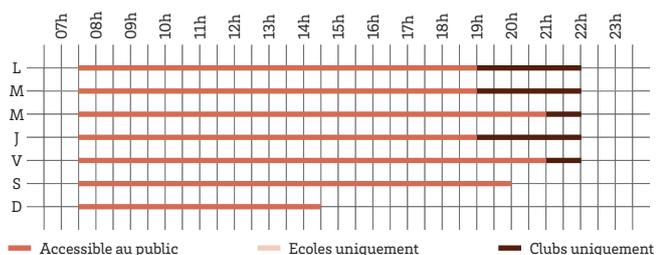


PISCINE DE LONGCHAMP



Adresse	Square de Fré 1 1180 Uccle
Année de construction	1971
Statut juridique	ASBL
Gestionnaire	ASBL communale
Type de gestion	Para communale
Nombre de bassins	2
Dimensions	- 33,3 x 16,6 - 15 x 15

Horaires



Facilités (nombres de bassins, dimensions, type)

- › Grand bassin : 33,3x16,6
- › Bassin d'apprentissage : 15x15
- › Solarium



Fréquentation

- › Public : en moyenne 10.000 nageurs/semaine
- › Ecoles : en moyenne 5000 élèves/semaine issus de 50 écoles
- › Clubs : approximativement 1000 nageurs/semaine issus de 9 clubs répartis dans les 3 piscines de la Ville
- › Associations : approximativement 50 nageurs/semaine issus de 5 associations

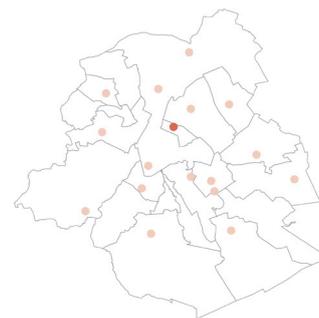
Type de gestion

ASBL communale à gestion para communale

Tarifs

L'établissement pratique une différenciation entre les usagers commune et hors commune :

- › Normal : 3,50€ / 5€ (Δ 1,50€)
- › Préférentiel : 3€ / 4€ (Δ 1€)

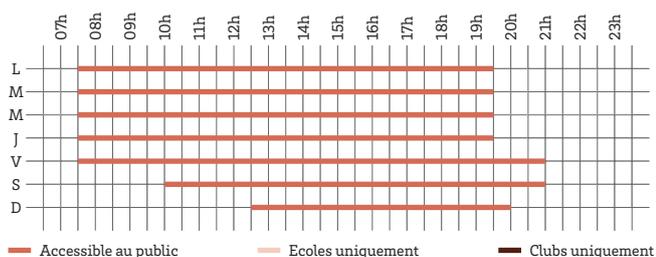


BAINS DE SAINT-JOSSE



Adresse	Rue Saint-François 23-27 1210 Saint-Josse-ten-Noode
Année de construction	1935
Statut juridique	Institution publique
Gestionnaire	Commune
Type de gestion	Communale
Nombre de bassins	1
Dimensions	25 x 12

Horaires



Facilités (nombres de bassins, dimensions, type)

- › Grand bassin : 25x15

Fréquentation

- › Public : en moyenne 2500 nageurs/semaine
- › Ecoles : en moyenne 500 élèves/semaine issus de 10 groupes scolaires
- › Clubs : 3 clubs
- › Associations : 100 nageurs/semaine issus de 2 associations

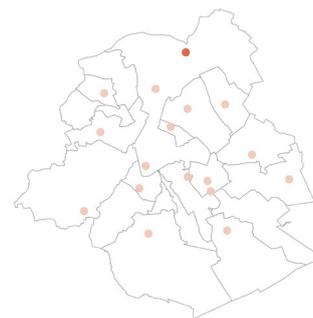
Type de gestion

Gestion directe par la commune

Tarifs

L'établissement pratique une différenciation entre les usagers commune et hors commune :

- › Normal : 2€ / 3€ (Δ 1€)
- › Préférentiel : 1,50€ / 2,50€ (Δ 1€)

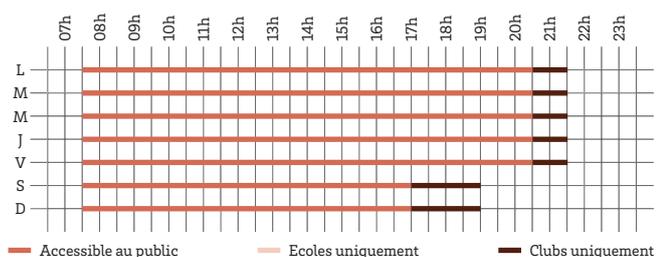


PISCINE DE NEDER-OVER-HEEMBEEK



Adresse	Rue Lombardzyde 120 1120 Neder-Over-Heembeek
Année de construction	1986
Statut juridique	ASBL
Gestionnaire	ASBL Bains de Bruxelles
Type de gestion	Communale
Nombre de bassins	2 + 1 pataugeoire
Dimensions	- 25 x 16 - 16 x 6

Horaires



Facilités (nombres de bassins, dimensions, type)

- › Grand bassin : 25x16
- › Bassin d'apprentissage : 16x6
- › 1 solarium
- › 1 hammam
- › 6 bains bulles
- › 1 sauna



Fréquentation

- › Public : en moyenne 4000-5000 nageurs/semaine
- › Ecoles : en moyenne 2000-3000 élèves/semaine issus de 60 écoles, réparties sur les 3 piscines de la Ville
- › Clubs : approximativement 1000-1500 nageurs/semaine issus de 53 clubs répartis dans les 3 piscines de la Ville
- › Associations : pas d'associations

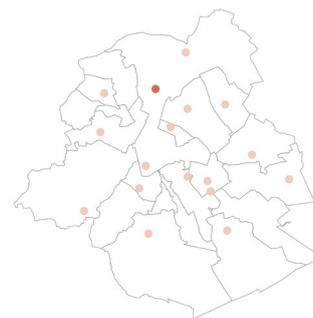
Type de gestion

ASBL à gestion communale

Tarifs

L'établissement pratique une différenciation entre les usagers commune et hors commune :

- › Normal : 2,80€ / 4€ (Δ 1,20€)
- › Préférentiel : 1,50€ / 2,50€ (Δ 1€)

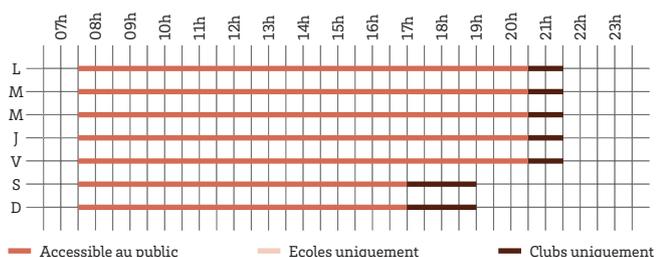


PISCINE DE LAEKEN



Adresse	Rue Champ de l'Église 89 1020 Laeken
Année de construction	1972
Statut juridique	ASBL
Gestionnaire	ASBL Bains de Bruxelles
Type de gestion	Communale
Nombre de bassins	2 + 1 pataugeoire
Dimensions	- 25 x 12,5 - 17,5 x 12,5

Horaires



Facilités (nombres de bassins, dimensions, type)

- › Grand bassin : 25x12,5
- › Bassin d'apprentissage : 12,5x17,5
- › Pataugeoire : 12,5x7,5
- › 1 toboggan



Fréquentation

- › Public : en moyenne 4000-5000 nageurs/semaine
- › Ecoles : en moyenne 2000-3000 élèves/semaine issus de 60 écoles, réparties sur les 3 piscines de la Ville
- › Clubs : approximativement 1000-1500 nageurs/semaine issus de 53 clubs répartis dans les 3 piscines de la Ville
- › Associations : pas d'associations

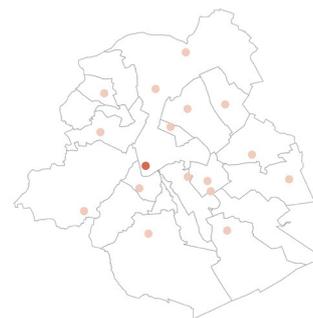
Type de gestion

ASBL à gestion communale

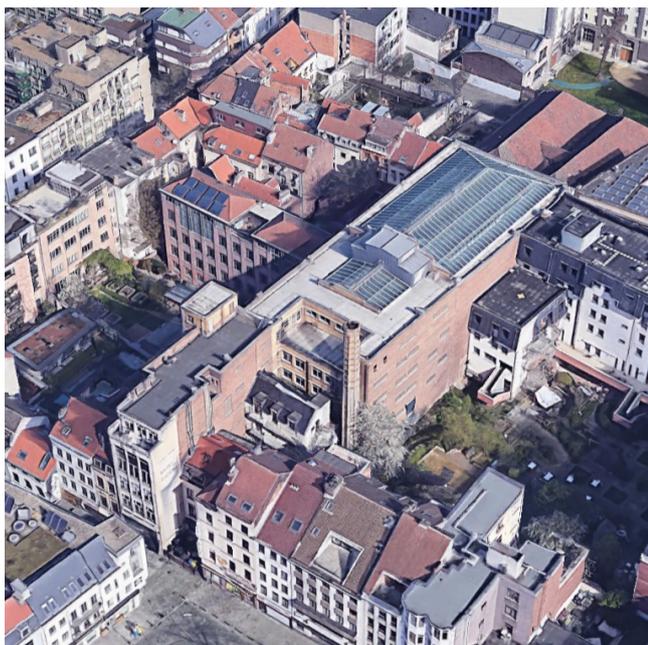
Tarifs

L'établissement pratique une différenciation entre les usagers commune et hors commune :

- › Normal : 2,80€ / 4€ (Δ 1,20€)
- › Préférentiel : 1,50€ / 2,50€ (Δ 1€)

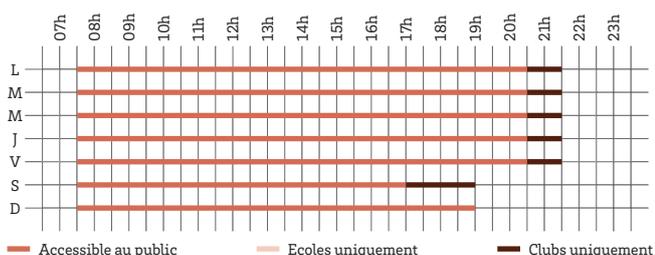


BAINS DU CENTRE



Adresse	Rue du Chevreuil 28 1000 Bruxelles
Année de construction	1953
Statut juridique	ASBL
Gestionnaire	ASBL Bains de Bruxelles
Type de gestion	Communale
Nombre de bassins	2
Dimensions	- 25 x 12,5 - 18 x 12,5

Horaires



Facilités (nombres de bassins, dimensions, type)

- › Grand bassin : 25x12,5
- › Bassin d'apprentissage : 18x12,5



Fréquentation

- › Public : en moyenne 4000-5000 nageurs/semaine
- › Ecoles : en moyenne 2000-3000 élèves/semaine issus de 60 écoles, réparties sur les 3 piscines de la Ville
- › Clubs : approximativement 1000-1500 nageurs/semaine issus de 53 clubs répartis dans les 3 piscines de la Ville
- › Associations : pas d'associations

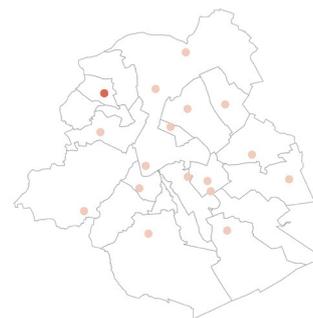
Type de gestion

ASBL à gestion communale

Tarifs

L'établissement pratique une différenciation entre les usagers commune et hors commune :

- › Normal : 2,80€ / 4€ (Δ 1,20€)
- › Préférentiel : 1,50€ / 2,50€ (Δ 1€)

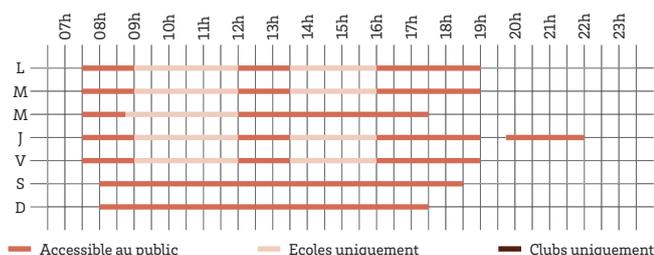


PISCINE NEREUS



Adresse	Place Reine Fabiola 10 1083 Ganshoren
Année de construction	1972
Statut juridique	ASBL
Gestionnaire	Ganshoren Sport
Type de gestion	Para communale
Nombre de bassins	2
Dimensions	- 25 x 14 - 14 x 6

Horaires



Facilités (nombres de bassins, dimensions, type)

- › Grand bassin : 25 x 14
- › Bassin d'apprentissage 14 x 6



Fréquentation

- › Public : en moyenne 3500 nageurs/semaine; 156.455 nageurs sur l'année 2018
- › Ecoles : en moyenne 2200 élèves/semaine répartis sur 31 établissements des communes de Ganshoren, Koekelberg et Jette. L'établissement n'est pas en mesure d'accueillir d'autres écoles.
- › Clubs : 7 clubs différents. L'établissement n'est pas en mesure d'accueillir d'autres clubs.
- › Associations : 4 associations différentes. L'établissement n'est pas en mesure d'accueillir d'autres associations.

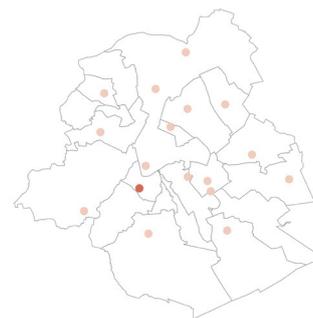
Type de gestion

ASBL communale avec une gestion para communale :

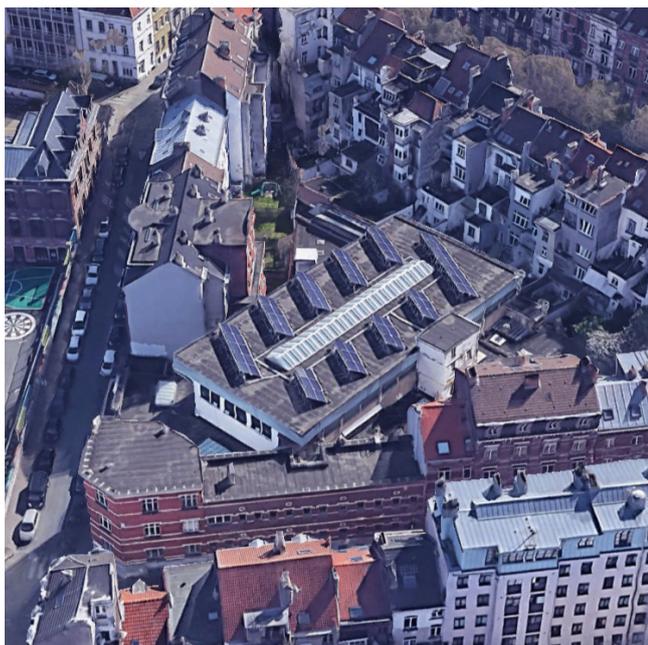
Tarifs

L'établissement pratique une différenciation entre les usagers commune et hors commune, à noter que les habitants des communes voisines Jette et Koekelberg ont droit au tarif communal :

- › Normal : 3,20€ / 5€ (Δ 1,80€)
- › Préférentiel : 2,50€ / 3,50/4€ (Δ 1/1,5€)

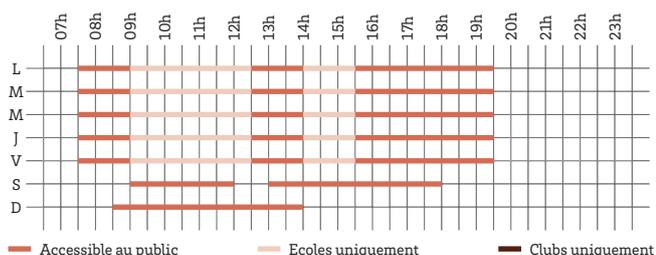


PISCINE VICTOR BOIN



Adresse	Rue de la Perche, 38 1060 Saint-Gilles
Année de construction	1905
Statut juridique	Institution publique
Gestionnaire	Commune
Type de gestion	Communale
Nombre de bassins	1
Dimensions	33 x 15

Horaires



Facilités (nombres de bassins, dimensions, type)

- › Grand bassin : 33x15

Fréquentation

- › Public : en moyenne 3000 nageurs/semaine
- › Ecoles : en moyenne 1600 élèves/semaine répartis sur 28 établissements
- › Clubs : approximativement 250 nageurs/semaine issus de 1 club
- › Associations : entre 300 nageurs/semaine issus de 8 associations
- › Saturation pour les écoles et associations

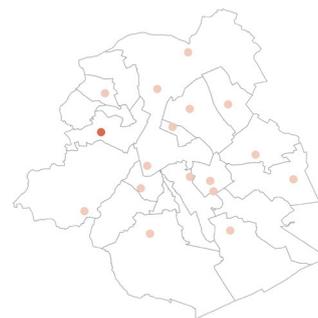
Type de gestion

Gestion communale

Tarifs

L'établissement pratique une différenciation entre les usagers commune et hors commune :

- › Normal : 2,50€ / 4,50€ (Δ 2€)
- › Préférentiel : 2€ / 3,50€ (Δ 1,50€)

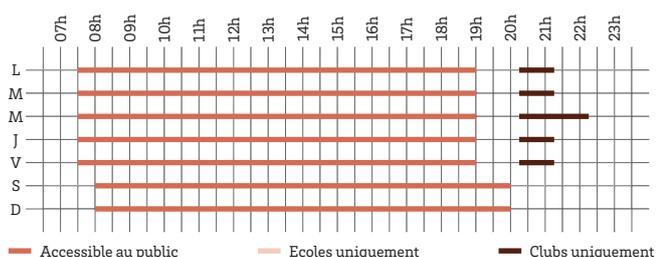


PISCINE LOUIS NAMÈCHE



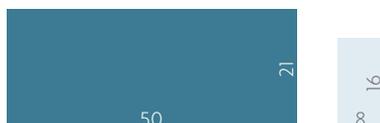
Adresse	Rue Van Kalk 93 1080 Molenbeek-Saint-Jean
Année de construction	1972
Statut juridique	ASBL
Gestionnaire	Molenbeek Sport
Type de gestion	<i>pas d'information</i>
Nombre de bassins	2
Dimensions	- 50 x 22 - 16 x 8

Horaires



Facilités (nombres de bassins, dimensions, type)

- › Bassin olympique : 50x22
- › Bassin d'apprentissage : 16x8



Fréquentation

› /

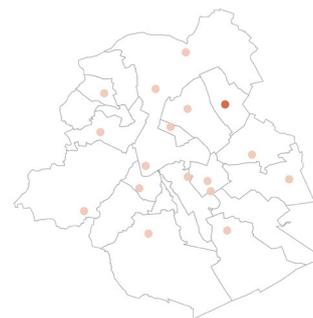
Type de gestion

/

Tarifs

L'établissement pratique une différenciation entre les usagers commune et hors commune :

- › Normal : 3,40€ / 5€ (Δ 1,60€)
- › Préférentiel : 2,80€ / 4€ (Δ 1,20€)

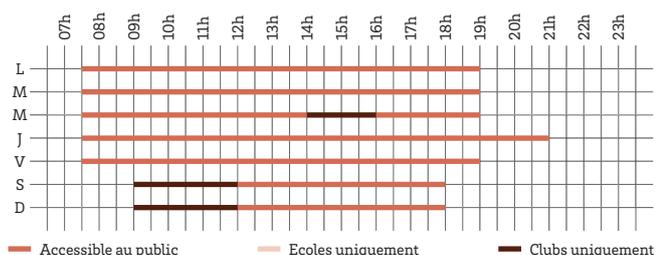


LE TRITON



Adresse	Avenue des Anciens Combattants 1140 Evere
Année de construction	1980
Statut juridique	ASBL
Gestionnaire	ASBL Triton
Type de gestion	Para communale
Nombre de bassins	2
Dimensions	- 25 x 15 - 15 x 8

Horaires



Facilités (nombres de bassins, dimensions, type)

- › Grand bassin : 25x15
- › Bassin d'apprentissage : 15x8

Fréquentation

- › Public : en moyenne 6300 nageurs/semaine
- › Ecoles : 24 groupes scolaire
- › Clubs : 7 clubs
- › Associations : 6 associations

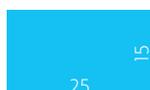
Type de gestion

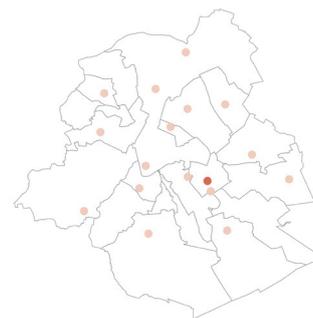
ASBL communale à gestion para communale

Tarifs

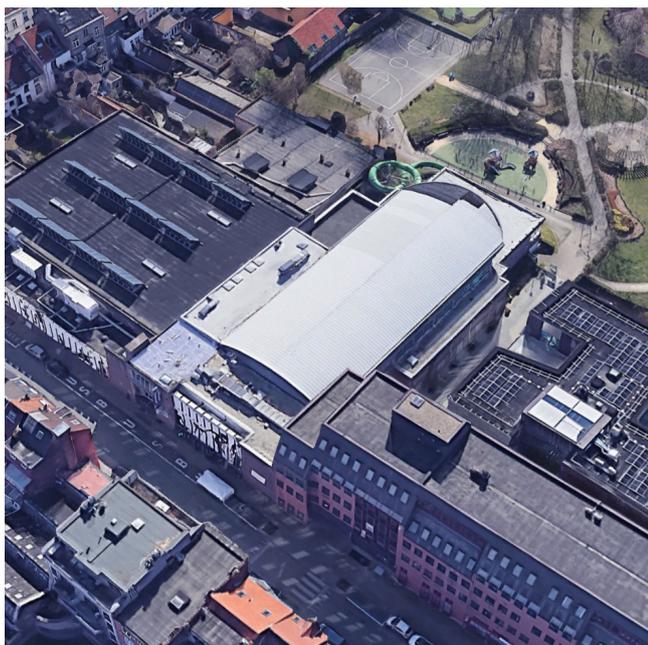
L'établissement pratique une différenciation entre les usagers commune et hors commune :

- › Normal : 2,80€ / 4€ (Δ 1,20€)
- › Préférentiel : 2,10€ / 3€ (Δ 0,90€)



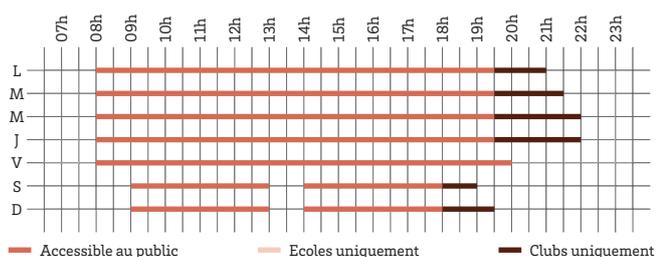


L'ESPADON



Adresse	Rue des Champs 71 1040 Etterbeek
Année de construction	1976
Statut juridique	RCA
Gestionnaire	Régie communale autonome
Type de gestion	RCA
Nombre de bassins	2 + 1 pataugeoire
Dimensions	- 25 x 14 - 15 x 7

L'Espadon



Horaires

Facilités (nombres de bassins, dimensions, type)

- › Grand bassin : 25x14
- › Bassin d'apprentissage : 15x7
- › Pataugeoire
- › Toboggan



- › Public : en moyenne 6900 nageurs/semaine
- › Ecoles : /
- › Clubs : 10 clubs
- › Associations

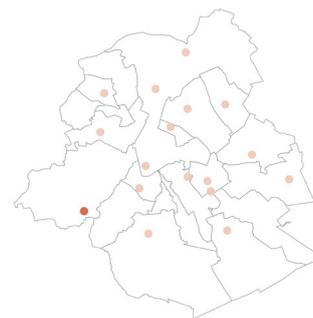
Type de gestion

Régie Communale Autonome

Tarifs

L'établissement pratique une différenciation entre les usagers commune et hors commune pour le tarif normal. En revanche, aucune distinction n'est faite pour le tarif préférentiel.

- › Normal : 3,50€ / 4€ (Δ 0,5€)
- › Préférentiel : 3€

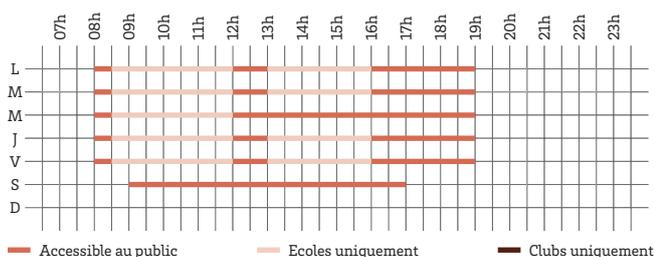


PISCINE DU CERIA



Adresse	Avenue Léopold Wiener 60 1170 Watermael-Boitsfort
Année de construction	1962
Statut juridique	Institution publique
Gestionnaire	Communautaire
Type de gestion	COCOF
Nombre de bassins	2
Dimensions	- 25x12,5

Horaires



Facilités (nombres de bassins, dimensions, type)

- › Grand bassin : 25x12,5
- › Bassin d'apprentissage : 12x8

Fréquentation

- › Public : en moyenne 1500 nageurs/semaine
- › Ecoles : en moyenne 800 élèves/semaine issus de 25 écoles
- › Clubs : 5 clubs
- › Associations : /

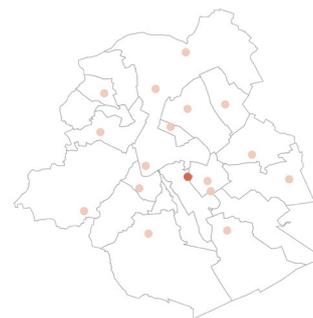
Type de gestion

Gestion via la COCOF

Tarifs

L'établissement ne pratique par de différenciation de prix entre 'commune' et 'hors commune'

- › Normal : 3,50€
- › Préférentiel : 2,50€

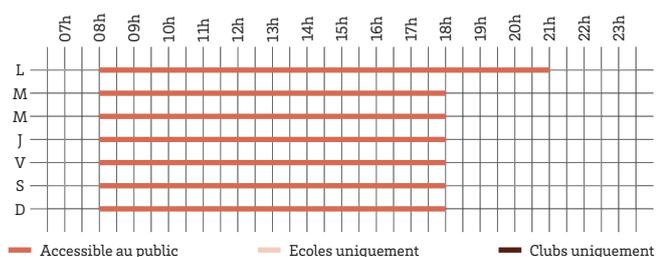


PISCINE D'IXELLES



Adresse	Rue de la Natation 10 1050 Ixelles
Année de construction	1904
Statut juridique	Institution publique
Gestionnaire	Commune d'Ixelles
Type de gestion	Communale
Nombre de bassins	1
Dimensions	- 29 x 14

Horaires



Facilités (nombres de bassins, dimensions, type)

- › Grand bassin : 29,2x14,4



Fréquentation

- › Public : entre 1000 et 1200 nageurs/semaine
- › Ecoles : en moyenne 650 élèves/semaine issus de 23 groupes scolaires. L'établissement n'est pas en mesure d'accueillir d'autres écoles.
- › Clubs : approximativement 300 nageurs/semaine issus de 5 clubs
- › Associations : approximativement 90 nageurs/semaine issus de 6 associations

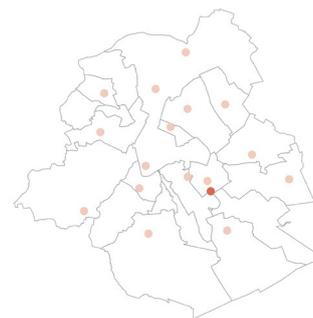
Type de gestion

Avant sa fermeture pour rénovation, l'établissement était géré directement par la commune. Sa future réouverture pourraient être accompagnées d'un changement dans le mode de gestion.

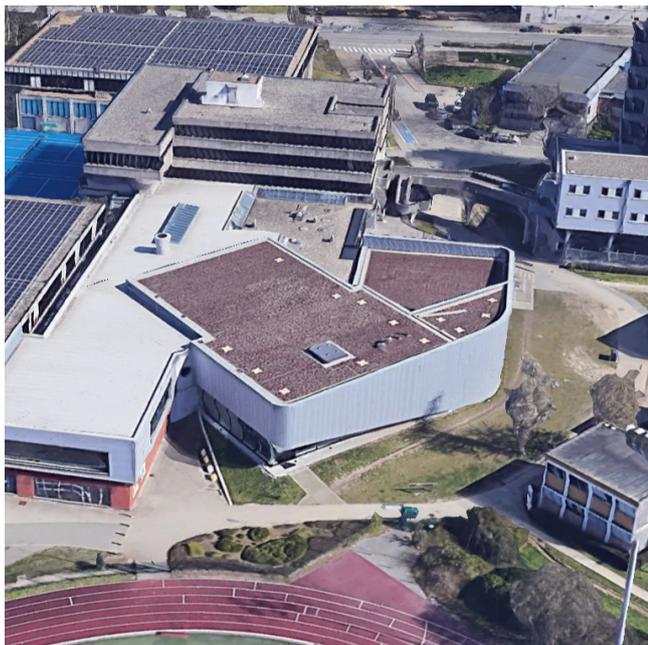
Tarifs

L'établissement pratique une différenciation entre les usagers commune et hors commune :

- › Normal : 2€ / 3€ (Δ 1€)
- › Préférentiel : 1,50€ / 2€ (Δ 0,50€)

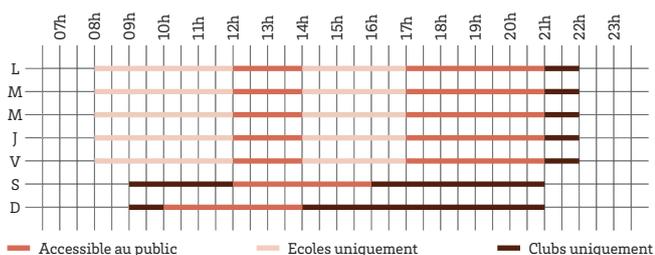


PISCINE DE LA VUB



Adresse	Boulevard du Triomphe 8 1050 Ixelles
Année de construction	1988
Statut juridique	Etablissement d'enseignement
Gestionnaire	Service sport VUB
Type de gestion	via service sport VUB
Nombre de bassins	2
Dimensions	- 25x12 - 13x7

Horaires



Facilités (nombres de bassins, dimensions, type)

- › Grand bassin : 25x12
- › Bassin d'apprentissage : 12x7

Fréquentation

- › Public : en moyenne 3000 nageurs/semaine
- › Ecoles : en moyenne 1500 élèves/semaine issus de 16 établissements
- › Clubs : approximativement 400 nageurs/semaine issus de 8 clubs
- › Associations : 450 nageurs/semaine issus de 5 associations

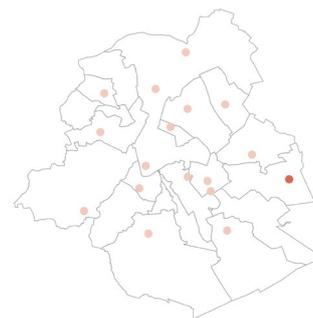
Type de gestion

Gestion via le département sport de la VUB

Tarifs

L'établissement ne pratique pas de tarif différentiel entre 'commune' et 'hors commune'. Il n'y a pas non plus de tarif préférentiel en fonction du profil

- › Tarif unique : 4,30€

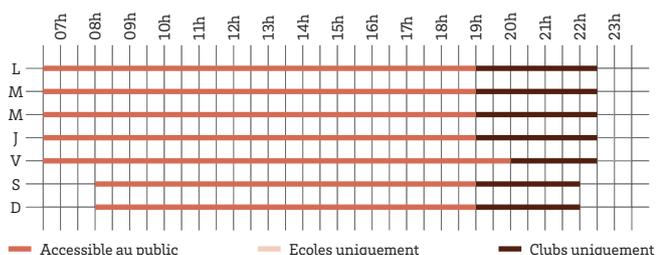


SPORTCITY



Adresse	Avenue Salomé 2, 1150 Woluwe - Saint - Pierre
Année de construction	1975
Statut juridique	ASBL
Gestionnaire	Association de commune
Type de gestion	Para communale
Nombre de bassins	2
Dimensions	- 50 x 21 - 7 x 7

Horaires



Facilités (nombres de bassins, dimensions, type)

- › Bassin olympique : 50x21
- › Bassin d'apprentissage 7x7
- › Toboggan
- › Solarium



Fréquentation

- › Public : approximativement 7500 nageurs/semaine pour un total de 400.000 nageurs par année
- › Ecoles : approximativement 3500 élèves/semaine pour un total de 130.000 élèves par année issus de 35 écoles. L'établissement n'est pas en mesure d'accueillir d'autres écoles.
- › Clubs : approximativement 1000 nageurs par semaine, soit 53.000 nageurs par année issus de 8 clubs différents
- › Associations : 4 associations différentes. L'établissement n'est pas en mesure d'accueillir d'autres associations.

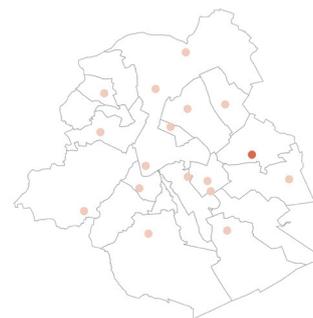
Type de gestion

ASBL communale à gestion para communale

Tarifs

L'établissement pratique une différenciation entre les usagers commune et hors commune :

- › Normal : 3,50€ / 4,50€ (Δ 1€)
- › Préférentiel : 2,40€ / 3,90€ (Δ 1,50€)

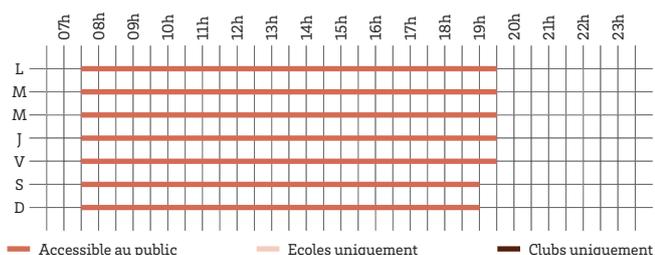


POSEIDON



Adresse	Avenue des Vaillants 2 1200 Woluwe-Saint-Lambert
Année de construction	1964
Statut juridique	ASBL
Gestionnaire	Association de commune
Type de gestion	ASBL Communale
Nombre de bassins	2 + 1 pataugeoire
Dimensions	- 25 x 13 - 16 x 8

Horaires



Facilités (nombres de bassins, dimensions, type)

- › Grand bassin : 25 x 13
- › Bassin d'apprentissage 16 x 8
- › Pataugeoire

Fréquentation

- › Public : en moyenne 6000-7000 nageurs/semaine
- › Ecoles : au moins 15 écoles. L'établissement n'est pas en mesure d'accueillir d'autres écoles.
- › Clubs : 4 clubs différents. L'établissement n'est pas en mesure d'accueillir d'autres clubs.
- › Associations : 2 associations

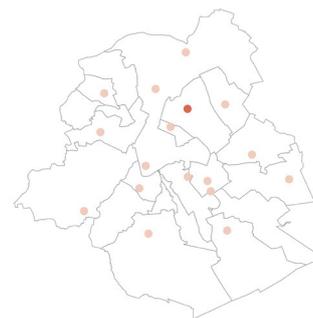
Type de gestion

ASBL communale

Tarifs

L'établissement pratique une différenciation entre les usagers commune et hors commune :

- › Normal : 3€ / 4,10€ (Δ 1,10€)
- › Préférentiel : 2,25€ / 3,90€ (Δ 1,65€)

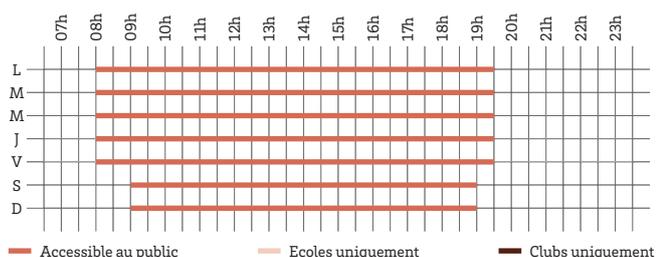


LE NEPTUNIUM



Adresse	Rue de Jérusalem 56 1030 Schaerbeek
Année de construction	1956
Statut juridique	ASBL
Gestionnaire	Sport 1030
Type de gestion	ASBL para communale
Nombre de bassins	2 + 1 pataugeoire
Dimensions	- 33x16 - 16x8

Horaires



Facilités (nombres de bassins, dimensions, type)

- › Grand bassin : 33x16
- › Bassin d'apprentissage : 16x8
- › Solarium

Fréquentation

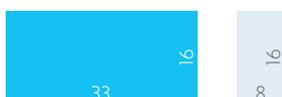
- › Public : approximativement 800 nageurs/semaine
- › Ecoles : en moyenne 4000 élèves/semaine issus de 20 groupes scolaires. L'établissement n'est pas en mesure d'accueillir d'autres écoles.
- › Clubs : 10 clubs
- › Associations : /

Type de gestion

ASBL à gestion para communale

Tarifs

› /



Projets en cours de réflexion et à l'étude

La présente section vise à donner un aperçu synthétique des différents projets d'infrastructures aquatiques. S'agissant de projets, il s'agit par nature d'un sujet très dynamique.

Projets à l'étude

Rénovation de la piscine Victor Boin à Saint-Gilles

- › Rénovation importante : remise aux normes, rénovation du bassin pour des raisons de stabilité, isolation de la toiture, réorganisation de l'intérieur.
- › Les travaux ont débuté en juillet 2023 et dureront jusque 2026

Manufakture à Anderlecht

- › Piscine couverte en toiture développée par la SAU
- › Financé en partie par des fonds FEDER
- › Permis d'urbanisme délivré en février 2022 mais le projet est en attente de confirmation.

École El Hikma La Sagesse à Forest

- › Piscine couverte dans un nouveau bâtiment scolaire
- › Le permis d'urbanisme a été accordé en juin 2021 mais le projet n'est pas mis en oeuvre à ce stade.
- › Garantie de l'emprunt par la FWB

Projets en phase d'étude préliminaire

Piscine en plein-air dans le canal à Bruxelles-Ville

- › Bassin de 350m de long par 13m de large installé sur le canal
- › Une première étude réalisée en 2020 a permis d'identifier la possibilité de créer un bassin sur le canal. Une seconde étude a confirmé que ce projet était réalisable techniquement.
- › Coût estimé à 11,5M€ puis 500.000€/an pour la gestion
- › La gestion sera confiée à l'ASBL Bains de Bruxelles
- › Financement par la Ville de Bruxelles et la Région
- › La prochaine étape est l'introduction d'une demande de permis.

Construction d'un petit bassin à Ixelles

- › Bassin d'apprentissage dans le centre sportif
- › Financement communal (subsidés et recettes) et européen
- › Etude de masterplan pour le réaménagement du site du stade d'Ixelles en cours
- › Début des travaux prévu pour 2026
- › Un scénario restreint ne prévoit pas de piscine

Projet de rénovation de la piscine Longchamp à Uccle

- › Modification des bassins actuels à débordement
- › Gestion et financement communal et régional
- › A l'étude et dans l'attente d'un accord de l'administration des Monuments et sites

Projet de construction à Forest

- › Projet d'une nouvelle piscine publique sur le territoire de Forest dans le cadre de la rénovation du site sportif la Forestoise
- › Étude de faisabilité terminée
- › Faute de moyen financier, le projet ne verra pas le jour sous la législature actuelle

Projet de construction d'un parc aquatique à Molenbeek

- › Le PAD Gare de l'Ouest, approuvé définitivement par le Gouvernement en 2021, prévoit la création d'un équipement public.
- › Une étude a été lancée en mars 2023 par la commune de Molenbeek pour vérifier la faisabilité d'y implanter un parc aquatique.

1.3

ANALYSE ET COMPARAISON

Infrastructures

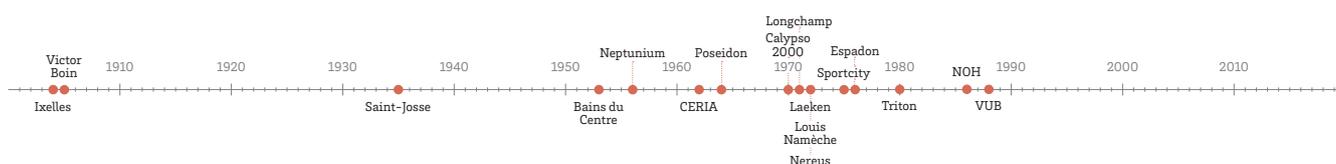
On compte, sur le territoire régional :

- › 2 bassins olympiques
- › 15 grands bassins (dont 2 fermés actuellement pour rénovation)
- › 14 petits bassins (dont 1 fermé actuellement pour rénovation)

Bruxelles compte 6 piscines se situant dans des complexes sportifs plus larges proposant d'autres types d'infrastructures sportives. Certaines piscines proposent également des équipements et services complémentaires tels que des solariums, toboggans, hammams, saunas, jacuzzi, etc.

La Région ne compte en revanche ni piscine ludique, ni piscine publique extérieure, mis à part FLOW, une installation temporaire gérée par Pool is Cool et ouverte depuis 2021 uniquement durant les vacances d'été.

La ligne du temps ci-dessous reprend les années de constructions des 17 piscines publiques bruxelloises. Les bâtiments sont pour la plupart relativement datés. Si la grande majorité des infrastructures ont été construites autour des années 1970, d'autres leurs sont antérieures. Ces infrastructures âgées nécessitent des remises en état importante qui entraînent leur fermeture sur plusieurs années.



Calypso 2000



Piscine de Longchamps



Bains de Saint-Josse



Piscine de Neder-Over-Heembeek



Piscine de Laeken



Bains du Centre



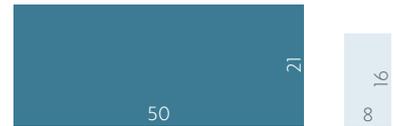
Piscine Nereus



Piscine Victor Boin



Piscine Louis Namèche



Le Triton



L'Espadon



Piscine du CERIA



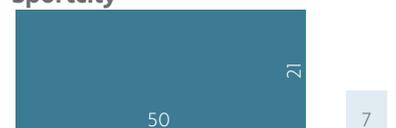
Piscine d'Ixelles



Piscine de la VUB



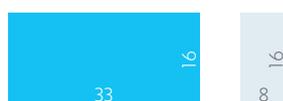
Sportcity



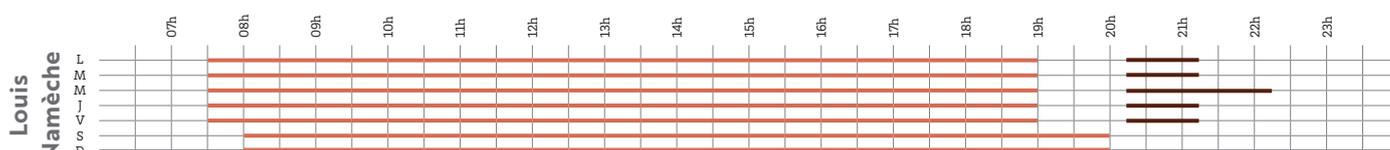
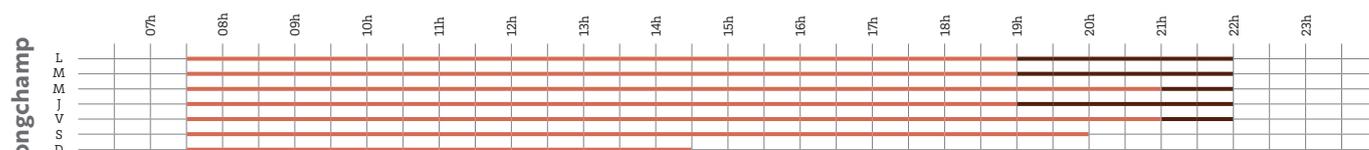
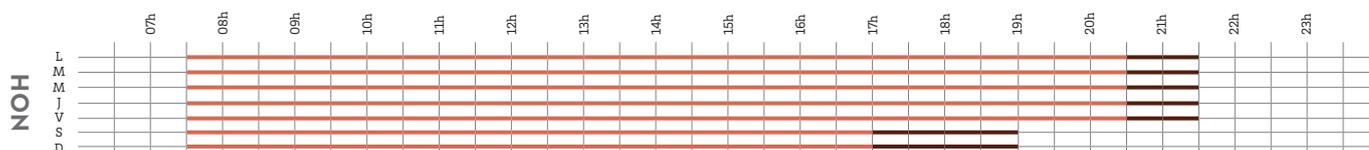
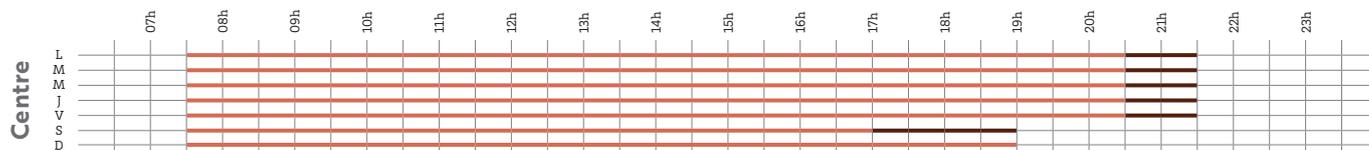
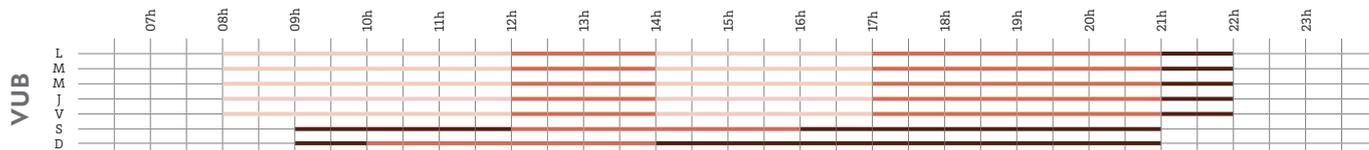
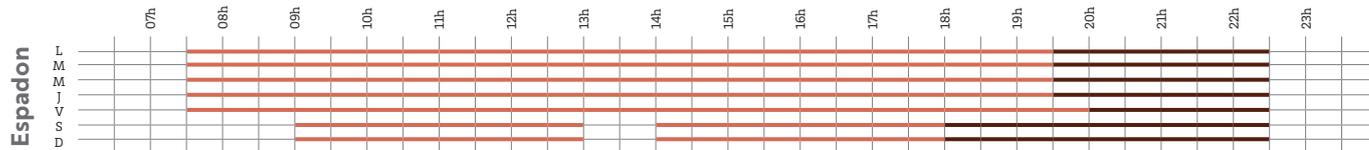
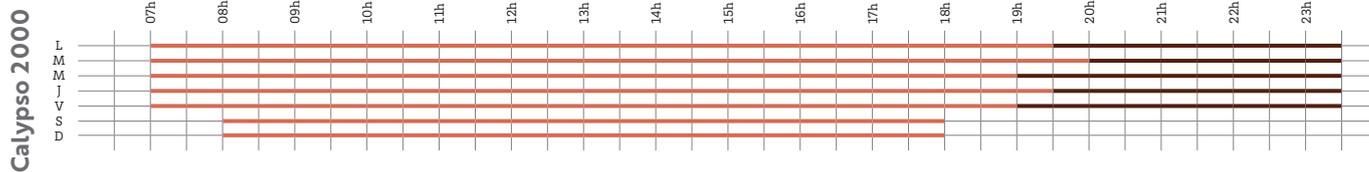
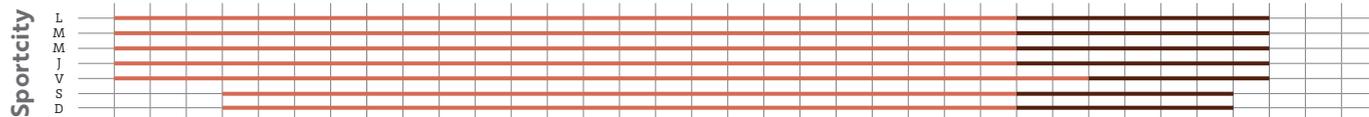
Poseidon



Le Neptunium



- Légende
- Bassin d'apprentissage
 - Grand bassin
 - Bassin olympique



Horaires

L'analyse des horaires est réalisée sur base des heures d'ouverture des 17 piscines publiques. La piscine d'Ixelles et du Neptunium étant fermées, leurs horaires sont susceptibles d'être adaptés lors de leur réouverture.

Ouverture en semaine avant 8h

- › 13 établissements sur les 17 proposent une offre en matinée avant 8h à raison de 5 fois par semaine. Les 4 autres piscines proposent une ouverture à 8h. En semaine, l'entièreté des piscines reprises dans cette étude ouvrent à 8h ou plus tôt.
- › Les piscines de Sportcity et Calypso 2000 proposent une ouverture particulièrement matinale en proposant un accès aux bassins respectivement à 6h30 et 7h, 5 fois par semaine.
- › La piscine Sportcity tente de stimuler cette pratique matinale à travers une formule d'abonnement spécifique 'Morning Star' à partir de 6h30.

Ouverture en semaine après 19h

- › 9 établissements sur les 17 restent ouverts après 19h30 en semaine
- › 5 établissements proposent une ouverture jusque 22h; 5 fois par semaine. Ces créneaux sont toujours réservés aux clubs sportifs et associations.
- › 3 établissements proposent un accès au-delà de 22h avec une fermeture allant de 22h30 à 23h30.
- › Les tableaux d'occupation montrent que les créneaux du soir sont souvent réservés aux clubs et associations. Le nombre de couloirs destinés au public y est réduit.
- › L'accès tout public le plus tardif est 21h

Ouverture en week-end :

- › Toutes les piscines publiques ouvrent le samedi mais avec des horaires réduits comparés à ceux de la semaine.
- › La piscine de Saint-Josse, qui ouvre de 10h à 21h le samedi, couvre l'impact de la fermeture du Neptunium dans cette zone à forte densité.
- › La piscine CERIA est fermée le dimanche et d'autres sont partiellement fermées le week-end en matinée ou en après-midi

En conclusion, certains établissements se démarquent par de plages horaires élargies permettant au public, écoles, clubs et associations de bénéficier un maximum de leur installations avec des horaires allant de 6h30 à 23h30 à raison de 5 fois par semaine.

Une grande partie des établissements proposent déjà une ouverture avant 8h en semaine. En revanche, le potentiel d'élargissement des horaires (et donc de l'offre) se situe plutôt en soirée et le week-end. A ce jour, 8 établissements ne sont pas accessibles après 19h30 et 4 établissements sont fermés au moins une demi-journée par week-end. L'élargissement des horaires jusque 22h en semaine constitue un potentiel d'augmentation de l'offre à hauteur de 103h par semaine sur l'ensemble du territoire régional. Un établissement moyen accueillant hebdomadairement 4.000 nageurs et ouvrant à raison de 85 heures par semaine accueille en moyenne 50 nageurs par heure. Ces 103h correspondent potentiellement à l'accueil d'environ 5.000 personnes supplémentaires par semaine dans les piscines publiques de la Région (en tenant compte du fait qu'il s'agit d'horaires spécifiques (tôt ou tard), on peut ramener le potentiel à **4000 personnes supplémentaires** ce qui représente tout de même **l'équivalent de la fréquentation d'une nouvelle piscine** qui pourrait ainsi être créée sans aucune nouvelle infrastructure. De plus, le coût d'extension des horaires d'ouverture reste marginal par rapport aux frais fixes de fonctionnement d'un piscine.



Tarifs

Le tarif pour une entrée dans une piscine publique en Région de Bruxelles-Capitale varie fortement suivant la commune dans laquelle la piscine est située et suivant la commune de résidence du nageur. Les prix s'étalent ainsi de 1,5€ à 5€ pour une entrée soit du simple au triple. Cette situation crée une situation d'inégalité dans l'accès à la natation pour le citoyen, particulièrement pour les habitants de communes qui ne disposent pas de bassin.

Tarif moyen

Normal

- › Commune : 3,04€
- › Hors commune : 4,01€

Préférentiel

- › Commune : 2,42€
- › Hors commune : 3,21€

Tarif 'commune' et 'hors commune'

- › Tous les établissements sous gestion communale affichent une différence entre leur tarif 'commune' et 'hors commune'.
- › A noter que l'Espadon ne propose pas cette différence pour son tarif préférentiel qui est de 3€ pour tout le monde, habitant de la commune ou pas.
- › Cette différenciation de prix ne s'applique pas aux piscines de la VUB et du CERIA qui ne sont pas rattachées à leur commune dans leur gestion.

Tarif préférentiel

- › La plupart des établissements appliquent une politique de tarifs préférentiels pour les seniors, enfants, jeunes, PMR, revenus sociaux...
- › La VUB est le seul établissement à proposer un prix d'entrée unique pour tout public, toutes communes confondues.

Piscine		Tarif commune	Tarif hors-commune
VUB	Normal	4,30€	4,30€
	Réduit	4,30€	4,30€
Longchamp	Normal	3,50€	5€
	Réduit	3€	4€
Louis Namèche	Normal	3,40€	5€
	Réduit	2,80€	4€
Sportcity	Normal	3,50€	4,50€
	Réduit	2,40€	3,90€
Nereus	Normal	3,20€	5€
	Réduit	2,50€	3,50€
Calypso 2000	Normal	3,10€	4,20€
	Réduit	2,60€	3,70€
Espadon	Normal	3,50€	4€
	Réduit	3€	3€
Poseidon	Normal	3€	4,10€
	Réduit	2,25€	3,90€
Victor Boin	Normal	2,50€	4,50€
	Réduit	2€	3,50€
CERIA	Normal	3,50€	3,50€
	Réduit	2,50€	2,50€
Triton	Normal	2,80€	4€
	Réduit	2,10€	3€
NOH	Normal	2,80€	4€
	Réduit	1,50€	2,50€
Centre	Normal	2,80€	4€
	Réduit	1,50€	2,50€
Laeken	Normal	2,80€	4€
	Réduit	1,50€	2,50€
Saint-Josse	Normal	2€	3€
	Réduit	1,50€	2,50€
Ixelles	Normal	2€	3€
	Réduit	1,50€	2,50€
Neptunium	Normal	/	/
	Réduit	/	/

Type de gestion

Les 17 piscines publiques bruxelloises sont gérées par 3 types d'organisation différentes : les communes, les établissements scolaires ou le communautaire. Les modes de gestion sont ici brièvement décrits et accompagnés des avantages et désavantages relevés par les gestionnaires dans le questionnaire en ligne qui leur a été soumis.

Les communes peuvent recourir à divers modes de gestion. Elles peuvent gérer de manière directe les établissements tout comme elles peuvent déléguer la gestion à une régie ou une ASBL.

Communale

La gestion d'une piscine peut être réalisée directement par la commune. Dans ce cas, cette tâche est reliée directement à un service, le service sport en l'occurrence. Ce service travaille sous l'autorité d'un directeur, lui-même au service du collège et du conseil communal.

- + Stabilité financière
- Manque de flexibilité et de réactivité

Régie communale autonome

La gestion des piscines peut également être organisée par une régie et gérée en dehors des services généraux de la commune. La régie communale autonome émane directement de la commune mais dispose d'une personnalité juridique propre.

ASBL communale

La gestion peut être déléguée à une ASBL. Une ASBL est dite communale à lorsque la commune détient, au sein de l'assemblée générale ou du conseil d'administration, la majorité des sièges. L'ASBL se voit attribué un budget annuel par la commune pour la gestion de l'établissement. Elle peut ensuite prendre les décisions au sein de son conseil d'administration et assemblée générale de manière indépendante sans devoir passer par le collège ou le conseil communal. Ce mode de gestion est celui qu'on retrouve le plus dans les piscines publiques bruxelloises.

- + Souplesse, liberté de décision et d'action, flexibilité, réactivité, stabilité financière, collaboration avec la commune
- Personnel sous statut privé offrant moins d'avantages, lourdeur administrative

Communale	ASBL communale	RCA	Scolaire	COCOF
Bains de Saint-Josse	Poseidon	L'Espadon	VUB Zwembad	CERIA
Victor Boin	Sportcity			
Ixelles	Longchamp			
	Le Triton			
	Calypso 2000			
	Bains du Centre			
	NOH			
	Laeken			
	Nereus			

Autres modes de gestion

La piscine de la VUB est gérée directement par l'établissement scolaire auquel elle se rapporte.

- + Pertes supportées directement par l'université
- Contrainte financière : l'équipe est réduite au minimum pour limiter les coûts de gestion ce qui limite par ailleurs la capacité d'accueil par année (130.00 nageurs/an au max.)

La piscine du CERIA est elle gérée par la COCOF.

- + Déficit comblé par la COCOF
- Manque de flexibilité

À noter, il n'existe aucune structure de gestion intercommunale pour les piscines à Bruxelles. Un seul exemple de coopération supra-communal existe pour la piscine de Ganshoren dont le financement fait l'objet d'une participation des communes de Jette et de Koekelberg en échange de quoi les habitants de ces communes disposent d'un tarif réduit et les écoles communales d'un accès prioritaire pour la réservation de couloirs.

Fréquentation

L'analyse de la fréquentation des établissements prend pour année de référence l'année 2018. Elle illustre la répartition des fréquentations selon 3 catégories d'utilisateurs qui sont le grand public, les clubs et associations, ainsi que les groupes scolaires.

Le tableau ci-dessous fait état de grandes disparités dans la manière dont sont fréquentés les bassins : disparités dans le nombre total d'utilisateurs, des disparités dans la répartition entre utilisateurs.

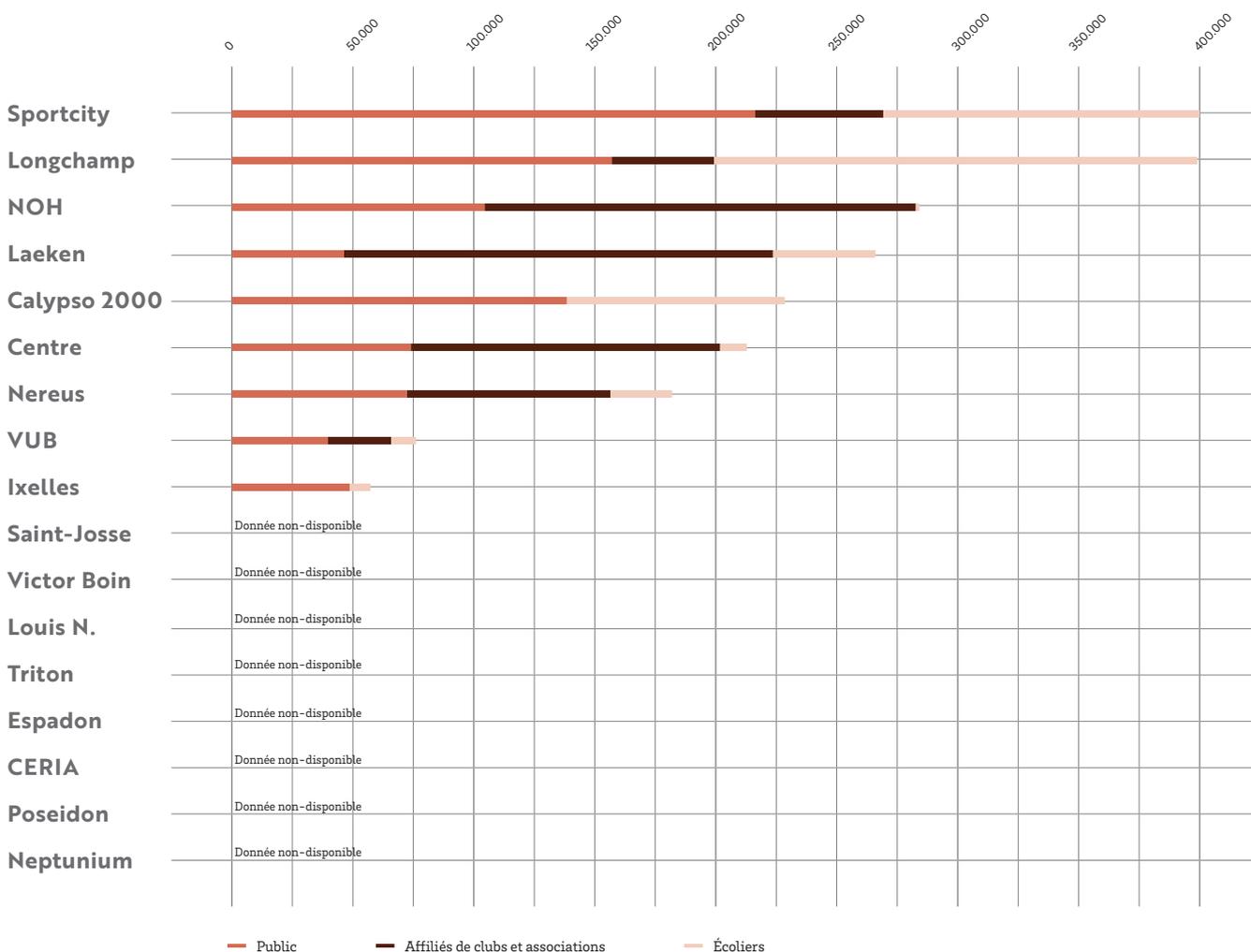
En termes de nombre total d'utilisateurs, les piscines de Sportcity et Longchamp sont celles qui accueillent le plus de visiteurs : 400.000 nageurs chacune (toutes catégories confondues). Les piscines d'Ixelles et de la VUB ont elles respectivement accueillies 50.000 et 75.000 visiteurs sur l'année 2018 ce qui

constitue un chiffre bien inférieur.

Il existe aussi également de grandes variations dans la manière dont se répartissent les catégories d'utilisateurs. Les piscines de Sportcity et Longchamp sont principalement fréquentées par le grand public (plus de 50% pour Sportcity) mais accueillent également un grand nombre d'écoliers (50% pour la piscine de Longchamp).

Les piscines gérées par la Ville de Bruxelles (NOH, Laeken et les Bains du Centre) sont, elles, principalement utilisées par les clubs et associations qui constituent plus de la moitié des fréquentations.

Finalement, seuls 9 établissements ont été en mesure de communiquer les données de fréquentation de leur établissement.





PARTIE 02 OBJECTIFS ET RECOMMANDATIONS

Les recommandations qui suivent ont pour objectif général l'amélioration de l'accessibilité des piscines en Région bruxelloise. Elles sont présentées sous deux volets principaux qui comprennent la gestion des établissements existants d'une part, et les infrastructures (leur construction, leur rénovation) d'autre part.

Quant à l'amélioration de la gestion des établissements existants, une solution consisterait à développer une nouvelle structure supra-communale qui aurait pour objectif la mise en réseau des gestionnaires, l'optimisation des modes de gestion, la création de synergies entre établissements pour permettre d'augmenter l'accessibilité des infrastructures existantes et mieux répartir la demande entre les établissements. En outre, ce travail sur l'existant permet une efficacité à court terme et le développement d'un pôle d'expertise sur la gestion de piscines porté par les gestionnaires des établissements (communes...) et des représentants régionaux.

Ce premier volet portant sur les infrastructures existantes ne pourra cependant pas à lui seul permettre, à terme, de combler le déficit auquel fait face la Région. Il est primordial de parvenir à lever les freins à la construction de nouvelles piscines en Région bruxelloise et de se doter des capacités de création de nouveaux bassins. C'est ce qu'explore le second volet.

Les pistes explorées et les recommandations qui font l'objet de ce chapitre sont à considérer comme des pistes, la première base d'un processus qui vise à inclure les gestionnaires de piscines et les représentants politiques dans la construction d'un plan d'action qui permettra aux bruxellois et bruxelloises, écoles, clubs sportifs et associations de jouir d'infrastructures de qualité et en nombre suffisant.

2.1

OPTIMISER LES INFRASTRUCTURES EXISTANTES

Les recommandations qui suivent visent à optimiser le fonctionnement des infrastructures existantes pour les rendre plus accessibles. Elles définissent un ensemble de bonnes pratiques qui tendant à améliorer le reporting pour une meilleure répartition entre l'offre et la demande, améliorer l'efficacité et réduire les coûts de gestion, créer des synergies entre les établissements et garantir un traitement équitable entre tous les bruxellois. Ces recommandations se fondent sur la mise en réseau des différents établissements.

1. Mise en place d'un espace de coordination

À Bruxelles, l'expertise sur la gestion des piscines se trouve chez les gestionnaires. Ce sont eux qui ont les clefs en main pour amorcer le changement et c'est avec leur collaboration que les pistes d'amélioration permettant de faire face au déficit doivent être étudiées.

Dans un premier temps, il semble donc pertinent d'installer un cadre d'échange et de coordination entre les différents gestionnaires de piscines à Bruxelles. Le contexte actuel est caractérisé par une approche auto-centrée. Cet espace de coordination permettrait d'amorcer un changement de paradigme, de quitter l'approche individuelle actuelle pour une approche plus collective (ne nuisant pas à l'autonomie de chaque établissement) au service de l'ensemble des habitants de la Région, à l'instar de Paris qui a construit son 'Plan Nager' avec les Mairies d'arrondissement¹ (voir le chapitre 'Comparatif sur les modes de gestion et bonnes pratiques'). Cette mise en réseau permettrait d'échanger des bonnes pratiques, d'envisager des synergies entre les établissements, de mettre en place des actions cohérentes, de coordonner le calendrier des rénovations lourdes des établissements pour minimiser l'impact des fermetures... Les recommandations qui font l'objet de ce chapitre constituent également des pistes qui pourraient être mises en débat avec les communes et gestionnaires dans cet espace de coordination.

La forme que prendrait ce cadre est encore à définir. Une Task Force permettrait une certaine souplesse et pourrait être rassemblée rapidement. Néanmoins, une structure disposant d'une personnalité juridique permettrait d'apporter une forme de pérennité qui semble plus adaptée aux enjeux.

2. Amélioration du reporting via un logiciel de gestion commun et des dispositifs de comptage

Un des constats principaux des premiers moments de cette étude a été la difficulté d'accéder à des données complètes sur la fréquentation, les revenus et les coûts de gestion liés à l'exploitation de certains établissements. Or, ces informations sont primordiales pour une bonne gestion et la mise en œuvre d'actions cohérentes et financièrement viables.

Cette recommandation vise donc à améliorer le reporting des établissements via l'installation d'un dispositif et d'un logiciel permettant de récolter des données précises sur la fréquentation (public, clubs sportifs, écoles...) et le taux de saturation mais aussi sur les recettes et les dépenses. Ces données robustes permettront la mise en place d'actions (optimisation des créneaux, élargissement des horaires...) pertinentes s'appuyant sur un usage réel confirmé par des chiffres.

Ce volet nécessite donc l'utilisation d'un logiciel particulier et l'installation de dispositifs permettant d'automatiser le rapportage d'information (tourniquets, système de badgeage, quais digitaux...) qui pourraient être en partie pris en charge par un subsidé régional pour la digitalisation des administrations. Au delà du gain de temps et d'efficacité que peut représenter ce logiciel pour le back office (comptabilité, statistiques...), il pourrait également bénéficier aux utilisateurs via le développement d'une interface leur permettant d'avoir accès à des données en temps réel sur la fréquentation, réserver un cours, un couloir ou consulter des informations sur l'établissement.

¹ Renvoi vers le plan Nager

3. Tarification harmonisée

Les pratiques tarifaires actuelles varient en fonction des établissements. Il pourrait être envisagé, à terme, d'encourager les gestionnaires à uniformiser les tarifs entre les usagers 'commune' et 'hors commune'. Cette harmonisation reste compatible avec l'application de tarifs différenciés entre profils (étudiant, senior, famille nombreuse...).

Lissage des tarifs 'commune' et 'hors commune'

La première recommandation tend donc vers une suppression de la différence entre les prix 'commune' et 'hors commune'. Les hypothèses pour le lissage de tarifs sont multiples : le tarif 'hors commune' peut être réduit pour s'aligner sur le tarif communal, le tarif communal peut être augmenté pour s'aligner sur le tarif 'hors commune', les deux tarifs peuvent s'équilibrer autour d'un prix moyen...

Vers un tarif uniforme sur l'ensemble de la Région ?

La seconde proposition concernant les tarifs d'entrée vise à proposer un prix d'entrée uniforme sur l'ensemble du territoire régional. Ce prix d'entrée commun aurait l'avantage de permettre une formule d'abonnement unique donnant l'accès à l'ensemble des piscines de la Région. À titre d'exemple, une seule carte 10 entrées pourrait être utilisée dans plusieurs établissements. Des portiques digitaux à système de badgeage aurait l'avantage d'identifier où les entrées ont été effectuées et permettrait la redistribution des recettes entre les établissements concernés, sur un modèle similaire à la carte MOBIB qui, grâce à un abonnement unique, l'utilisateur peut utiliser les services de quatre opérateurs de transport différents dans Bruxelles.

Au-delà du gain que cela représente pour l'expérience de l'utilisateur, ce procédé pourrait également permettre de répartir plus équitablement la demande sur les divers établissements : un utilisateur souhaitant se rendre dans une piscine saturée pourrait facilement se rendre dans la piscine de la commune voisine. Dès lors que l'objectif poursuivi est d'optimiser l'utilisation des infrastructures existantes, le fait de conserver des tarifs différents selon le lieu de résidence crée un frein à l'utilisation de l'infrastructure la plus adaptée en fonction du degré de fréquentation. L'information sur le taux de fréquentation en temps réel serait facilement accessible grâce au dispositif de comptage mentionné dans le point précédent. Le grand public pourra consulter ce taux de fréquentation en ligne via l'interface utilisateur dont il est question au point 6.

Néanmoins, dans la pratique, cette recommandation peut s'avérer complexe à mettre en place et pas toujours justifiée, l'offre en équipement et les coûts de gestion pouvant varier d'un établissement à l'autre.

4. Élargissement des horaires

L'élargissement des horaires est une manière efficace d'augmenter l'offre sans pour autant augmenter le nombre de bassin et donc à moindre coût. Étendre la pratique au week-end et à d'autres moments de la journée (tôt en matinée, sur le temps de midi, tard en soirée...) permet d'augmenter la capacité d'accueil du public mais aussi des clubs et associations.

Toutes les piscines ne doivent pas nécessairement être accessibles tous les jours jusqu'à minuit. L'objectif est plutôt d'avoir des ouvertures tardives (22h ou plus) à plusieurs moments dans la semaine, réparties sur l'ensemble du territoire et de manière complémentaire entre les différents établissements.

Cette mesure nécessite des données fines sur la fréquentation des établissements de manière à comprendre où sont les besoins ainsi que la mise en réseau des gestionnaires pour une prise de décision coordonnées permettant une complémentarité dans les horaires d'ouverture.

5. Ouverture des établissements scolaires au public

L'état des lieux recense 4 bassins situés dans des établissements scolaires dont le Collège Saint-Pierre à Jette, l'École Royale Militaire, l'Athénée Royale de Woluwe-Saint-Lambert et le collège Jan-van-Ruusbroeck à Bruxelles-Ville.

Ces piscines sont parfois déjà accessibles à des clubs et/ou selon des conditions précises. Envisager l'élargissement de leur public-cible et horaires d'ouverture constitue une piste d'augmentation de l'offre à moindre coût.

5. Mutualisation des tâches et du personnel

À la suite d'entretiens avec les gestionnaires et responsables politiques, une série de tâches ont été identifiées comme pouvant potentiellement être mutualisées, voire prises en charge par la nouvelle structure. Cette mutualisation permettrait aux établissements de réaliser des économies d'échelles en déléguant certaines missions ou en concluant des marchés publics groupés. Ces synergies peuvent être réalisées sur les aspects présentés ci-dessous, sans que ceux-ci soient exhaustifs.

RH et recrutement

Le recrutement de personnel, notamment celui de maîtres-nageurs, est un processus coûteux et chronophage qui représente une charge pour les établissements car il nécessite une sélection à travers une batterie de tests permettant de s'assurer des compétences du candidat.

La nouvelle structure pourrait prendre en charge ce processus de recrutement, faire passer les tests aux candidats et mettre à disposition des établissements des maîtres-nageurs dont les capacités ont été vérifiées. Les gestionnaires pourraient faire appel à ces maîtres-nageurs en fonction du besoin. Il est également envisageable que ces derniers puissent travailler dans plusieurs établissements. La nouvelle structure pourrait également assurer des formations de maîtres-nageurs.

Marchés publics

Il est également apparu que plusieurs gestionnaires passent des marchés de manière individuelle avec le même sous-traitant. C'est le cas notamment pour la maintenance (vérification quotidienne de la qualité de l'eau en bassin comprenant plusieurs tests par jour) qui représente un poste de dépense important (jusqu'à 200.000 € par année) et pour laquelle une seule société répond au marché en Région bruxelloise à l'heure actuelle. La mutualisation de ce marché de service pourrait permettre d'amener d'autres entreprises en concurrence pour faire diminuer le prix.

D'autres marchés pourraient également être mutualisés, comme le nettoyage - dans le cas où le gestionnaire fait appel à une société externe - qui représente un coût d'approximativement 100.000 €/an ou l'achat et l'entretien du système anti-noyade, pour lequel la plupart des établissements font appel à la même société également.

6. Développement d'une interface utilisateurs

Cette interface utilisateur, directement reliée au système de gestion centralisé dont il est question dans le point 2 permettrait d'accéder automatiquement à un ensemble de données en temps réel comme le taux de fréquentation. Cette information pourrait notamment permettre d'améliorer la répartition de la demande sur le territoire en décourageant l'accès à certaines piscines saturées et en redirigeant éventuellement l'utilisateur vers un établissement proche moins fréquenté.

Cette interface pourrait prendre la forme d'un site internet (version améliorée de la plateforme piscinesbruxelles.be) voire d'une application mobile, et permettrait l'accès à un ensemble d'autres informations comme les horaires, l'accessibilité, les types de bassins et équipements et pourrait également donner la possibilité de consulter l'offre de cours aquatiques à proximité, réserver un couloir là où c'est possible, etc.

Fonctionnement

Modèle institutionnel

Entre un groupe de travail et la création d'une nouvelle structure, plusieurs possibilités existent. Le groupe de travail offre une certaine agilité, permet d'être rapidement mis sur pied mais possiblement aussi d'être dissout. En revanche, la création d'une nouvelle structure peut apporter plus de pérennité et permettre d'autres avantages comme le véhicule de subsides.

Le modèle de l'École Régionale d'Administration Publique (ERAP) semble intéressant par l'équilibre qu'il entretient entre les communes et la Région. Son assemblée générale est composée des communes, de la Région et d'instances en lien avec la thématique qui pourraient, dans notre cas, correspondre à des associations et fédérations sportives. Le conseil d'administration entretient un rapport égal entre les communes et la Région tout en incluant les autres instances. D'autres modèles institutionnels (intercommunale, ASBL pluricommunale...) permettant aux communes d'être majoritaires dans les organes de décision sont également envisageable.

La participation des gestionnaires à cette structure est conditionnée au respect d'une série de bonnes pratiques (bonne gestion, uniformisation des tarifs 'commune' et 'hors commune', élargissement des horaires, bonne information envers l'utilisateur). En échange, le gestionnaire recevra une compensation pour ses déficits liés à l'élargissement des horaires et l'uniformisation des tarifs¹ et bénéficiera d'une série d'autres avantages comme la participation à un réseau d'échange de connaissances et de bonnes pratiques; la possibilité de mutualiser, voire déléguer, certaines tâches; l'accès au logiciel de gestion commun...

Bénéfices pour les bruxellois

- › Harmonisation des prix pour l'accessibilité aux infrastructures
- › Horaires élargis et possibilité de pratiquer en matinée, sur le temps de midi, en soirée, le dimanche...)
- › Augmentation de la capacité d'accueil du public, des clubs, association et écoles grâce à une optimisation des créneaux

Bénéfices pour les gestionnaires

- › Mise en réseau, partage de connaissances et bonnes pratiques
- › Mutualisation/délégation de tâches administratives, RH et marchés publics
- › Accès à un logiciel de gestion commun
- › Économies d'échelle (coût de gestion, mutualisation...)
- › Compensation du déficit lié à l'uniformisation des tarifs
- › Compensation du déficit lié à l'élargissement des horaires
- › Bonus si le gestionnaire dépasse les objectifs minimums fixés par la charte

Exigences pour les gestionnaires

- › Respect de la charte (lissage du tarif commune/hors commune, horaires élargis, bonne gestion, information envers le public)
- › Utilisation du logiciel de gestion commun (pour la comptabilité et le reporting)

¹ Une estimation des coûts liés l'uniformisation des tarifs et l'élargissement des horaires est disponible dans l'annexe 6.1.

Coûts

Estimation des coûts liés à la mise en place des actions décrites aux pages précédentes :

Logiciel et dispositif de comptage

- › 20.000€ HTVA de frais fixes
- › 3650€ HTVA de frais annuels

Prix

- › Uniformisation des tarifs entre 'commune' et 'hors commune' : 75.000€/100.000 entrées/an¹ (sur base de la politique de prix et de la répartition de la fréquentation de la piscine Longchamp à Uccle
- › Prix unique (3,1€ tarif normal / 2,6€ tarif préférentiel) : 120.000€/an à Uccle (variable en fonction des établissements)

Élargissement des horaires en soirée

- › 140.000€/an pour la piscine Louis Namèche à Molenbeek²

Total

- › 215.000€/année par établissement

Ces premières estimations sont à ce stade assez théoriques et doivent être utilisées avec prudence. Elles constituent une première base de discussion avec les autorités et les gestionnaires et se basent sur des chiffres détaillés en annexe. Elles permettent de fournir un ordre de grandeur selon des paramètres et des hypothèses définis mais manipulables. D'autres hypothèses sont envisageables et auraient un impact sur les chiffres avancés.

¹ Sur base de la politique de prix et de la fréquentation de la piscine Longchamp. La différence entre le prix 'commune' et 'hors commune', le nombre d'entrées et la répartition entre les usagers (pourcentage 'commune'/'hors commune', jeune/adulte/senior...) sont différentes d'un établissement et ont un impact sur le chiffre avancé.

² Pour l'élargissement des horaires de 19h à 22h, 5 jours par semaine

Scénario et phasage

Il semble souhaitable d'amorcer la dynamique en encourageant l'optimisation le fonctionnement des établissements existants. A cette fin, un budget de 2M€ a été débloqué par la Région pour la mise en œuvre de cette nouvelle structure et combler une partie de déficit lié à l'optimisation de l'offre. Ce budget est amené à se pérenniser via un apport annuel de 2M€. Les lignes suivantes proposent un phasage pour les étapes à venir.

Etapes à court terme

Étude juridique et financière complémentaire

- › Lancement d'un marché public pour l'accompagnement par un consultant juridique et financier pour préciser le montage de la nouvelle structure : affinement des possibilités juridiques pour le modèle institutionnel, réflexion sur un éventuel transfert de budget et de personnel communal vers la nouvelle structure...

Engagement de personnel pour l'accompagnement des communes participantes

- › Engagement d'ETP permettant d'accompagner les communes participantes dans l'intégration de la structure supra-communale.

Etapes à moyen terme

Création de la structure supra communale avec les communes volontaires

- › Mise en œuvre des premiers quick-wins : espace de coordination, échange de bonnes pratiques, mutualisation, économies d'échelles, centrale d'achat, mise en commun des marchés...

Etapes à plus long terme

- › Transfert de personnel et budget piscines communaux vers la structure supra-communale dans l'objectif de rationaliser la gestion des piscines via un organisme
- › Élargissement du projet à l'ensemble d'autres établissements

2.2

DÉVELOPPER L'INFRASTRUCTURE POUR AUGMENTER L'OFFRE

Sortir de la crise

L'optimisation de la gestion des établissements existants présentée précédemment constitue une première étape essentielle pour pallier à la situation de crise actuelle. Elle ne sera toutefois pas suffisante pour combler le retard qu'a accumulé la Région depuis la construction de la dernière piscine en 1988.

L'enjeu pour la Région de Bruxelles-Capitale est le développement d'une infrastructure publique suffisante au regard de sa population. A défaut, la dualisation socio-spatiale existante ne fera que se renforcer.

Pour faire face à cet enjeu, il est nécessaire de se doter de capacités à construire et financer ces nouvelles infrastructures en tenant compte du cadre budgétaire et institutionnel complexe.

Les communes, qui disposent la compétence de gestion, sont aujourd'hui pour la plupart réfractaires à l'idée de se lancer dans un chantier de construction d'une telle ampleur. Ces établissements constituent une dépense considérable dans leur budget, d'une part par les coûts de construction très élevés, mais aussi par le déficit budgétaire structurel qu'elles engrangent par leur gestion sur le long terme. Les subsides aux infrastructures sont aujourd'hui insuffisants et les outils complémentaires tels que les Contrats de Quartier Durables ou les Contrats de Rénovation Urbaines qui interviennent souvent en soutien pour des salles de sports ne sont également pas dimensionnés pour financer une piscine du fait de leur division en un grand nombre de petites interventions. En outre, l'appréhension sur les coûts d'infrastructure et de gestion est aujourd'hui renforcée chez les gestionnaires communaux par la conception assez archaïque du parc existant.

Il est nécessaire de développer une expertise publique pour faire en sorte que les prix de construction et de gestion ne soient plus un frein au développement de nouvelles infrastructures.

Dépasser les freins institutionnels : découpler financement de l'infrastructure et gestion

Dans le contexte institutionnel actuel, le financement des infrastructures sportives est une compétence régionale alors que la gestion de celle-ci est communautaire ou communale. La Région ne peut donc être opérateur gestionnaire de piscines alors qu'il s'agit d'infrastructures dont le rayonnement est clairement supra communal. La Région peut toutefois soutenir le développement d'infrastructures et même en être le maître d'ouvrage et développer ainsi une expertise technique pouvant être reproduite à différents endroits du territoire.

La Région dispose depuis quelques années d'opérateurs déconsolidés qui permettent également de sortir du carcan budgétaire de l'annualité budgétaire.

Mission déléguée à un opérateur déconsolidé

Depuis 2015 et la création de la plateforme territoriale - regroupant des promoteurs fonciers et des acteurs du développement tels que la Société d'Aménagement Urbain (SAU), citydev.brussels et perspective.brussels -, la Région s'est dotée de moyens opérationnels pour son développement (pôles économiques, construction de nouveaux logements et équipements).

Une série d'opérateurs sont désormais capables de construire à Bruxelles. Une possibilité viserait à spécialiser un opérateur, sur les compétences techniques liées à la construction de nouvelles piscines. La SAU, dans sa mission de réalisation d'équipements publics d'envergure, pourrait être cet opérateur. D'autres pistes pourraient également être explorées. La structure supra-communale pourrait être à l'initiative de cette demande de maîtrise d'ouvrage déléguée à un autre opérateur.

En outre, ces opérateurs déconsolidés sont dotés de la capacité de financement et de recours à l'emprunt ce qui permettrait de lisser les investissements sur plusieurs exercices budgétaires. Ce pôle d'expertise 'construction/maîtrise d'ouvrage' peut être considéré comme un service aux communes et gestionnaires de piscines. Ces derniers resteraient les investisseurs mais disposeraient d'une expertise leur permettant de calibrer justement l'infrastructure pour qu'elle soit la moins déficitaire et la plus efficiente possible, ainsi que d'une capacité d'investissement plus importante et la possibilité d'étaler la charge par le recours à l'emprunt.

Partenariat public-privé

Une autre possibilité serait d'envisager des partenariats avec le secteur privé pour le développement de piscines sous les modèles DBF (Design, Build and Finance) ou DBFM (Design, Build, Finance and Maintain). Ces partenariats permettraient de soulager les communes en confiant les missions liées à l'infrastructure (construction, maintenance...) à un opérateur privé. Néanmoins, ils pourraient représenter un coût potentiellement plus élevé.

Le modèle DBFMO (Design, Build, Finance, Maintain and Operate) peut également être envisagé. Il permettrait de déléguer l'ensemble des missions relatives aux piscines (infrastructure et gestion) à un opérateur privé et de cette manière soulager considérablement les gestionnaires publics actuels. Le désavantage principal serait un potentiel coût plus élevé répercuté sur l'utilisateur final.

Construire des infrastructures plus efficaces et moins énergivores

Le coût d'exploitation d'une piscine - maintenance, consommation énergétique - peut induire une certaine réticence dans la création de nouvelles infrastructures auprès des gestionnaires potentiels. Ces coûts - qui sont bien réels aujourd'hui - s'expliquent notamment par une conception datée des établissements existants : bâtiments et équipements techniques anciens, grands volumes intérieurs à chauffer, performance énergétique faible, volume d'eau important (notamment à cause de bassins profonds dont les fonds sont finalement peu exploités).

Cette situation n'est cependant pas une fatalité et des exemples montrent qu'il est possible de construire des piscines sans qu'elles soient nécessairement synonymes de gouffre énergétique et financier.

Une réflexion sur les caractéristiques techniques, typologiques et architecturales des piscines et des bassins peut permettre des économies considérables sur les coûts de construction ainsi que les coûts énergétique et de maintenance sur le long terme. En Belgique, l'association Promosport¹ construit des piscines compactes dont les dimensions (volume intérieur et bassin) sont plus modestes. Cela permet de baisser les coûts de construction et d'exploitation tout en désengorgeant les plus grandes piscines de certaines activités. Celles-ci se

prêtent bien aux plus petits bassins. À Paris, la piscine de la Butte aux Cailles est pensée en synergie avec un data-center. La chaleur résiduelle émise par les installations est directement revalorisée pour chauffer la piscine.

¹ Lien vers l'étude comparative en annexe



9:15
27°C
↑ 32°C
↓ 28°C

Poseidon

PARTIE 03

CONCLUSIONS

3.1

CONCLUSION

Une carence importante dans le nombre de piscines en Région bruxelloise

La Région de Bruxelles-Capitale fait donc face à un déficit important en terme d'infrastructures de piscines. Son parc aquatique vieillissant est saturé depuis de longues années déjà et cette carence s'accroît à la suite de nombreuses fermetures pour rénovation. Ce déficit à l'échelle régionale ne se fait néanmoins pas ressentir de la même manière sur le territoire et en fonction du statut social. **La répartition de l'offre sur le territoire est déséquilibrée**, d'une part par rapport à la population et la demande - les zones les plus denses ne comptent par pour autant plus de piscines - et d'autre part entre l'est et l'ouest de la Région. A l'est, le grand nombre de bassins privés permet de pallier au déficit d'établissements publics mais renforce l'inégalité d'accès, ces bassins étant accessibles sous certaines conditions uniquement (affiliation, membre du club...) et plus coûteux.

Etat des lieux

L'analyse des 17 piscines gérées par le public et accessibles à toutes et tous a révélé une offre diverse avec des bassins de différentes tailles (olympique, grands bassins, bassin d'apprentissages) mais également une offre d'équipements complémentaires tels que des solariums, toboggans, saunas, hammams, etc.

Le mode de gestion individuel, et parfois désuet, de ces établissements se ressent dans les **variations importantes qui existent en termes d'accessibilité**, d'horaires, tarifs, fréquentation, etc. En termes d'horaires, des bonnes pratiques existent déjà dans la Région avec plusieurs établissements proposant des horaires matinaux et en soirée, s'étendant entre 6h30 et 23h30. Cependant, une grande partie des établissements ne proposent à ce jour aucun horaire en soirée avec des fermetures avancées (avant 19h). Si cette situation n'est pas réjouissante, elle a l'avantage de constituer un **grand potentiel pour l'élargissement des horaires et donc de l'offre**. Une première estimation met en avant que 100h supplémentaires par semaine pourraient ainsi être proposées si tous ces établissements ouvraient le week-end et élargissaient leurs horaires jusque 22h en semaine. Cela pourrait être une réelle plus-value pour le grand public mais aussi pour les clubs dont beaucoup sont aujourd'hui sujets à des refus, faute de place en bassin.

En termes de tarifs, tous les établissements appliquent une **politique de tarifs différenciés** entre les habitants de leurs communes et les autres - à l'exception des piscines du CERIA et de la VUB qui ne sont pas sous gestion communale. Si cette

pratique peut se justifier en partie par le fait que les impôts des résidents contribuent au fonctionnement de la piscine de leur commune, elle entretient une forme de disparité dans l'accès aux établissements.

L'accès à des données complètes et solides s'est révélé compliqué. De nombreux établissements n'ont, par exemple, pas été en mesure de communiquer des informations basiques relevant de la bonne gestion de l'établissement (fréquentation, déficit...). Ces informations sont pourtant primordiales au bon fonctionnement des piscines et à l'optimisation de leur gestion.

La compétence du sport éclatée

L'enjeu principal pour adapter l'offre à la demande reste le montage institutionnel et budgétaire dans le contexte très spécifique de la Région bruxelloise et de la Belgique fédérale dans laquelle **la compétence du sport est éclatée**. Le financement des infrastructures sportives est une compétence régionale alors que la gestion de celles-ci est communautaire ou communale.

Objectifs et recommandations

Les recommandations reprises dans ce document s'organisent en deux sections : l'optimisation de la gestion des établissements et l'augmentation structurelle de l'offre (par la construction de nouveaux bassins). Ces deux volets font appel à des compétences institutionnelles différentes et peuvent faire l'objet d'un phasage dans le temps.

› Améliorer l'accessibilité des infrastructures existantes

Dans un premier temps, **les recommandations visent à améliorer l'accessibilité des piscines via l'optimisation de la gestion des infrastructures existantes**. Ce volet peut être mis en œuvre rapidement. Les recommandations visent notamment à la mise en réseau des gestionnaires, l'installation de dispositifs permettant un reporting précis du fonctionnement des bassins, l'élargissement des horaires, l'uniformisation des tarifs, la mutualisation de tâches et coûts entre gestionnaires pour une meilleure efficacité budgétaire et des systèmes d'information et de communication efficaces envers les usagers. Ce pôle permet de développer une expertise sur la gestion des piscines.

L'amélioration de l'offre doit aussi passer par **l'ouverture des piscines semi-publiques** (notamment celles situées dans des établissements scolaires) au grand public et aux clubs ainsi que par une mutualisation avec d'autres établissements scolaires.

› Développer l'infrastructure

L'optimisation du fonctionnement des établissements ne peut à elle seule rattraper le retard qu'a accumulé la Région de Bruxelles-Capitale au fil du temps. **Le second volet vise donc un objectif, à plus long terme, d'augmentation de l'offre via la création de nouvelles piscines**. Une des pistes explorées est notamment la délégation de cette mission à un opérateur déconsolidé tel que la SAU (qui s'est déjà penchée sur le sujet par le projet Manufaktur) ayant des capacités de financement et de recours à l'emprunt. Des modèles incluant un partenariat avec le secteur privé sont également envisageables et permettraient la construction de nouvelles piscines tout en libérant les pouvoirs publics, notamment les communes, de la charge financière qu'elles représentent.

Des infrastructures récentes, efficaces énergétiquement grâce à une **bonne conception architecturale et technique**, devront permettre de réduire les coûts d'exploitation sur le long terme.

Ouverture

Ce document vise à poser la première pierre d'une stratégie qui doit se vouloir ambitieuse. Cette vision doit continuer à se construire en collaboration étroite avec les gestionnaires et responsables politiques - communaux et régionaux - dont l'engagement sur le long terme sera primordial. Cette mise en commun des efforts permettra de développer une vision à l'échelle du territoire régional qui bénéficiera autant aux gestionnaires qu'aux citoyens.

Des études complémentaires, notamment une analyse précise des coûts de gestion des établissements bruxellois et ainsi qu'un benchmark (sur les aspects financiers, modes de gestion, caractéristiques architecturales, techniques, énergétiques) de piscines en Belgique et ailleurs, semblent nécessaires pour approfondir la connaissance de cette thématique et dégager des bonnes pratiques pour Bruxelles.



PARTIE 04

ANNEXES

4.1

COMPARATIF SUR LES MODES DE GESTION ET BONNES PRATIQUES

Le présent chapitre vise à élargir le champ de vision en analysant la situation et les modes de gestion dans d'autres villes, régions et pays comparables. Ce benchmark se focalise sur la manière dont sont gérées et financées les piscines mais aussi sur leurs caractéristiques typologiques. Il vise à mettre en évidence les bonnes pratiques des cas analysés pour formuler des recommandations applicables en Région bruxelloise.

Plan «Nager à Paris»

La Ville de Paris s'est dotée d'un plan d'action ambitieux pour palier au sous équipement historique en piscine auquel elle faisait face et au vieillissement grandissant de son parc aquatique.

Ce plan s'est vu accompagné d'un montant de 150M€ sur la période 2015-2020 pour la modernisation et la création de nouvelles infrastructures. Le contexte budgétaire bruxellois n'est sans doute pas le même, néanmoins certaines mesures dans ce plan constituent un ensemble de bonnes pratiques inspirantes pour une meilleure gestion des piscines à Bruxelles.

Les 104 mesures s'articulent en 3 axes :

- › Le premier vise la création de nouveaux espaces de baignades ainsi que la modernisation du parc de piscines existantes pour le permettre notamment de rendre les infrastructures plus performantes énergétiquement et plus respectueuses de l'environnement. C'est ce premier volet qui fait l'objet de l'enveloppe de 150M€.
- › Le second vise à optimiser les gestions des établissements pour permettre de les rendre davantage accessibles aux grand public, associations et écoles.
- › Le troisième vise à améliorer la qualité du service public en travaillant sur l'accueil des usagers, l'information, la communication et l'hygiène dans les établissements, entre autres.

Outre la construction de piscines supplémentaires, le développement d'une offre d'espaces de baignade en plein air et la rénovation lourde de plusieurs piscines, le premier volet anticipe également les périodes de fermeture pour travaux et la diminution de l'offre qui y est souvent liée. Le plan prévoit l'installation de bassins provisoires durant la durée des travaux ce qui permet aux usagers (écoles, clubs et grand public) de continuer à pratiquer et évite un report vers d'autres établissements déjà saturés.

L'optimisation de la gestion des établissements qui fait partie du second volet du plan se concrétise par diverses mesures qui permettront une meilleure accessibilité aux groupes scolaires, aux clubs et au grand public. Le plan envisage notamment l'élargissement des plages horaires en matinée à partir de 7h et la multiplication des ouvertures en nocturne (22h au plus tôt). L'analyse des plages horaires des piscines de Paris montre plusieurs piscines à horaires élargis à destination du public. Sur l'ensemble de son territoire, la ville permet l'accès au grand public à des piscines entre 6h30 et minuit.

Le plan prévoit également la généralisation des contrôles d'accès automatisés avec tripode (et système de badgeage dans certains cas). Cette méthode permet d'une part de mieux connaître la fréquentation des créneaux pour l'optimisation des plannings et, d'autre part, d'éviter l'attente au guichet dans les moments de forte affluence. En parallèle, le plan souhaitait également mettre en place des dispositifs de comptage des usagers à l'entrée des bassins pour permettre la visualisation en temps réel du taux de fréquentation sur internet ou via l'application Piscines Paris (qui n'existe plus aujourd'hui).

En outre, la Ville de Paris propose un prix d'entrée unique, fixé à 3,5€ pour le tarif normal et 2€ pour le tarif réduit, sur 38 des 42 piscines publiques que compte son territoire. Les formules d'abonnements et de cartes de 10 entrées permettent donc l'accès à la quasi totalité des établissements. Cela constitue un réel gain pour les usagers et permet de mieux répartir la demande sur le territoire.

Finalement, ce travail est le résultat d'une collaboration étroite entre la Mairie de Paris, les mairies d'arrondissements, les gestionnaires d'établissements, les acteurs du service public de la natation et des représentants des usagers (grand public, clubs, rectorats...). Bien que le contexte institutionnel de la Ville de Paris soit différent de celui de la Région bruxelloise - notamment par la centralisation des compétences à la Mairie de Paris -, ce plan démontre une vision intéressante à l'échelle de la ville et au service de l'ensemble de ses citoyens.

Promosport

Promosport est une ASBL qui propose une multitude d'activités sportives en Wallonie et à Bruxelles. L'association propose notamment des activités aquatiques au travers de ses différents aquacenter. Ces établissements sont entièrement accessibles au public mais l'ASBL est privée.

Comme en Région de Bruxelles-Capitale, les piscines manquent fortement en Wallonie, bien que la situation ne soit pas aussi critique. Beaucoup d'établissements sont fermés pour cause de rénovation et la gestion d'un bassin pèse lourd dans les finances des communes. Le modèle de Promosport permet de pallier en partie aux manques du secteur public via une infrastructures financée et gérée par le privé.

A ce jour, l'ASBL Promosport gère 13 piscines en Wallonie et à Bruxelles (Aquacenter de Neder-Over-Heembeek). Pour parvenir à un équilibre économique, leur typologie et caractéristiques techniques sont très différentes des grands bassins des piscines publiques que l'on connaît à Bruxelles. Les bassins sont plus nombreux, de plus petites dimensions, moins profonds et dans des espaces plus restreints, ce qui réduit les volumes d'eau et d'air à chauffer et optimise l'usage de l'infrastructure. Ces caractéristiques permettent des économies considérables sur les coûts de construction et les coûts énergétiques et de maintenance sur le long terme.

Cette typologie convient parfaitement pour l'apprentissage de la nage et constitue donc une alternative intéressante pour les établissements scolaires - et les enfants - qui sont particulièrement touchés par le manque de place en bassin. Des activités telles que l'aquagym y trouvent également bien leur place. En outre, le déplacement de ce type d'activités aquatiques vers ces plus petits bassins permet de libérer de la place dans les plus grands bassins propices à d'autres types de pratiques.

Les piscines Promosport n'ont pas vocation à se substituer aux piscines publiques mais permettent plutôt de venir compléter l'offre et fournir un appui pour des activités spécifiques pouvant se réaliser dans des petits bassins. Leurs frais d'entrée sont également plus élevés que ceux pratiqués dans les établissements publics : une séance de nage libre coûté 5€ et est limitée à 1h.

Finalement, ce modèle, parce que le secteur privé s'y intéresse, a l'avantage de montrer que les piscines ne sont pas systématiquement synonymes de gouffre financier si elles sont bien gérées et si leur infrastructure est bien pensée.

La maîtrise des coûts et la typologie des bassins, efficaces en terme de gestion de l'espace et de consommation énergétique constitue un modèle intéressant pour la construction de nouvelles piscines publiques.

